

PROGRAMME D' ACTIONS DETAILLE

octobre 2003
dernière actualisation : février 2005 – signature de la convention Grand Site

- SOMMAIRE -

* : action en partie ou en totalité dans le Site Classé des Monts du Cantal

AXE A : MISE EN VALEUR DU PAYSAGE DU GRAND SITE

MESURE 1 : REQUALIFICATION ET MISE EN VALEUR PAYSAGERE DES ROUTES DU GRAND SITE

- * Action n° 1 ➤ Mise en valeur des routes et de leurs abords p. 6
- * Action n° 2 ➤ Découverte paysagère p. 8
- Action n° 3 ➤ Sensibilisation, information, formation p. 10

MESURE 2 : REQUALIFICATION PAYSAGERE DU SITE DU « PAS DE PEYROL »

- * Action n° 4 ➤ Requalification d'ensemble du Pas de Peyrol p. 12
- * Action n° 5 ➤ Conception d'une Maison de Site et réhabilitation de ses abords p. 14
- * Action n° 6 ➤ Modernisation et réhabilitation des abords du chalet du Puy Mary ... p. 16
- * Action n° 7 ➤ Aménagement de l'escalier d'accès au Puy Mary p. 18

MESURE 3 : MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS ET UNITES PAYSAGERES

- * Action n° 8 ➤ Elaboration d'un schéma global de l'offre commerciale, touristique et sportive sur les sites sensibles p. 20
- * Action n° 9 ➤ Aménagements paysagers et fonctionnels des sites sensibles et stratégiques p. 22
- * Action n°10 ➤ Création d'un réseau d'Espaces Naturels Sensibles p. 24
- * Action n°11 ➤ Elaboration d'une charte d'usages et de pratiques p. 26
- * Action n°12 ➤ Mise en place d'un observatoire photographique des paysages p. 28

MESURE 4 : MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BATI DU GRAND SITE

- Action n°13 ➤ Réhabilitation, traitement urbain et paysager des villages p. 30
- * Action n°14 ➤ Restauration et mise en valeur des éléments les plus remarquables du patrimoine non protégé p. 32
- Action n°15 ➤ Requalification du patrimoine bâti p. 34

AXE B : ORGANISATION DE LA DECOUVERTE DU GRAND SITE

MESURE 1 : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME COLLECTIF DE TRANSPORT ET DE DECOUVERTE

- * Action n°16 ➤ Expérimentation du système p. 40
- * Action n°17 ➤ Mise en œuvre du système p. 42

MESURE 2 : CREATION D'UN RESEAU D'ACCUEIL ET D'INTERPRETATION DU GRAND SITE

- Action n°18 ➤ Réhabilitation des Centres d'accueil et de leurs abords p. 46
- * Action n°19 ➤ Aménagements muséographiques de la Maison de Site
et des Centres d'Accueil p. 48

MESURE 3 : DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES DE PLEINE NATURE

- * Action n°20 ➤ Mise en œuvre du Plan Local de la Randonnée p. 50
- * Action n°21 ➤ Développement des autres activités de pleine nature p. 52

MESURE 4 : MISE EN PLACE DES SERVICES D'ACCUEIL ET D'INFORMATION

- Action n°22 ➤ Amélioration de la couverture en téléphonie mobile p. 54
- Action n°23 ➤ Développement des sites d'accueil pour camping-cars p. 56
- Action n°24 ➤ Mise en place et gestion d'une signalétique cohérente p. 58

AXE C : REDYNAMISATION ECONOMIQUE DU GRAND SITE

MESURE 1 : PROMOTION – COMMUNICATION

- Action n°25 ➤ Positionnement marketing du Grand Site p. 62
- Action n°26 ➤ Edition de documentations touristiques et d'un site Internet p. 64
- Action n°27 ➤ Elaboration de la campagne de promotion collective
« Puy Mary – Volcan du Cantal » p. 66

MESURE 2 : DEVELOPPEMENT ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS TOURISTIQUES

- Action n°28 ➤ Développement de produits d'accueil et d'animation Grand Site p. 68
- Action n°29 ➤ Développement de séjours de découverte et d'interprétation p. 70
- Action n°30 ➤ "Mise en marché" de l'offre touristique du Grand Site p. 72
- Action n°31 ➤ Soutien aux nouveaux projets d'hébergement p. 74

MESURE 3 : ANIMATION DES VALLEES, REDYNAMISATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

- Action n°32 ➤ Opération collective de modernisation (O.C.M.)
du commerce et de l'artisanat p. 76
- Action n°33 ➤ Soutien aux animations et manifestations d'intérêt « Grand Site »
et création d'un évènement Grand Site p. 78
- Action n°34 ➤ Elaboration d'un programme d'actions pédagogiques et culturelles . p. 80

AXE D : ANIMATION, SUIVI ET GESTION DE L'OPERATION GRAND SITE

MESURE 1 : ANIMATION, SUIVI TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF DE L'OPERATION GRAND SITE

- Action n°35 ➤ Animation et coordination de l'Opération Grand Site p. 84
- Action n°36 ➤ Information continue sur l'Opération Grand Site National p. 86
- Action n°37 ➤ Mise en place des Services d'Accueil, d'information
et d'animation du Grand Site p. 88

MESURE 2 : SUIVI PAYSAGER A LA REALISATION DES ACTIONS "OPERATION GRAND SITE"

- Action n°38 ➤ Mission d'un paysagiste-conseil p. 90

MESURE 3 : EVALUATION DU PROGRAMME O.G.S.

- Action n°39 ➤ Elaboration d'une table locale d'indicateurs
et suivi des critères d'évaluation p. 92

AXE

A

MISE EN VALEUR
DU PAYSAGE
DU GRAND SITE

AXE A : MISE EN VALEUR DU PAYSAGE DU GRAND SITE**MESURE 1**

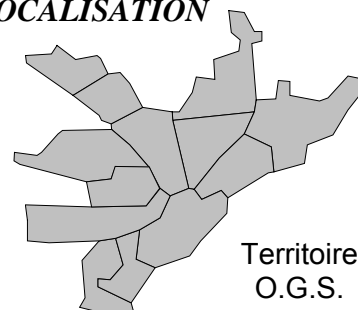
REQUALIFICATION ET MISE EN VALEUR PAYSAGERE DES ROUTES DU GRAND SITE

Action n° 1

MISE EN VALEUR DES ROUTES ET DE LEURS ABORDS

OBJECTIFS

Utilisant les principes du Schéma de Cohérence Paysagère des Aménagements Routiers (CG15, 2001), le programme intégré d'aménagements routiers doit permettre aux routes et à leurs abords de redevenir de véritables motifs d'intérêt historique et pittoresque des paysages, invitant le visiteur à la découverte, et répondant à la nouvelle organisation du territoire.

LOCALISATION

Territoire
O.G.S.

EXPOSE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les aménagements routiers doivent respecter la géographie du paysage tout en ménageant des temps forts comme le passage des cols, qui doit être un effet de surprise paysager. En effet, véritable observatoire du paysage du Volcan Cantalien, la route est un moyen privilégié de découverte des paysages (mise en scène théâtrale au fur et à mesure de l'avancée) et présente sur le territoire du Grand Site une grande qualité et diversité. Les aménagements routiers doivent donc respecter la géographie des lieux, révéler les petits ouvrages d'art qui accompagnent la route, augmenter les potentialités paysagères des sites.

C'est sans doute la création de la route permettant le franchissement du massif, qui a accentué la découverte des potentialités paysagères du site par le grand public et de sa structure en étoile de vallées. Ainsi, le Pas de Peyrol, représentant le franchissement, a été perçu comme motif de paysage avant que le sommet du Puy Mary soit reconnu comme puissance emblématique au centre d'un rayonnement centripète, digne de classement et de protection.

Ces actions permettront de « consacrer » le couple Puy Mary – Pas de Peyrol, ménager et harmoniser la première enceinte, aménager et valoriser le second périmètre et anticiper le site dès les premières approches (voir carte page suivante).

Les conclusions du Schéma de Cohérence Paysagère seront utilisées comme principes de base de toute conception de chantiers ; le paysagiste-conseil (Action 38) sera par ailleurs associé à la définition précise des interventions.

NATURE DES DEPENSES

Phases étude, travaux et équipements :

Traiter la géométrie : la route doit révéler le relief, adoucir les talus, dégager la visibilité. Les performances de vitesse ne seront pas améliorées mais on y gagnera en terme de sécurité et de visibilité ;

Traiter les mobiliers de la route : (ponts, glissières de sécurité, petits ouvrages, éléments de signalisation, etc.) ;

Traiter la morphologie des talus routiers : atténuer l'impact du découpage des talus. Ceci permettra une meilleure insertion des routes et une meilleure végétalisation ;

Traiter les délaissés devenus des non-lieux (effacement, revégétalisation) ;

Enfouir certaines lignes électriques et téléphoniques (en bord de route ou qui obstruent le paysage)

suite

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Conseil Général du Cantal,
Syndicat Mixte, Syndicat d'Electrification

PARTENAIRES TECHNIQUES

Conseil Général, D.D.E., S.M.P.M., Communes,
P.N.R.V.A., S.D.A.P., DIREN Auvergne, C.A.U.E.
Syndicat d'Electrification, France Telecom

COÛT TOTAL ESTIME

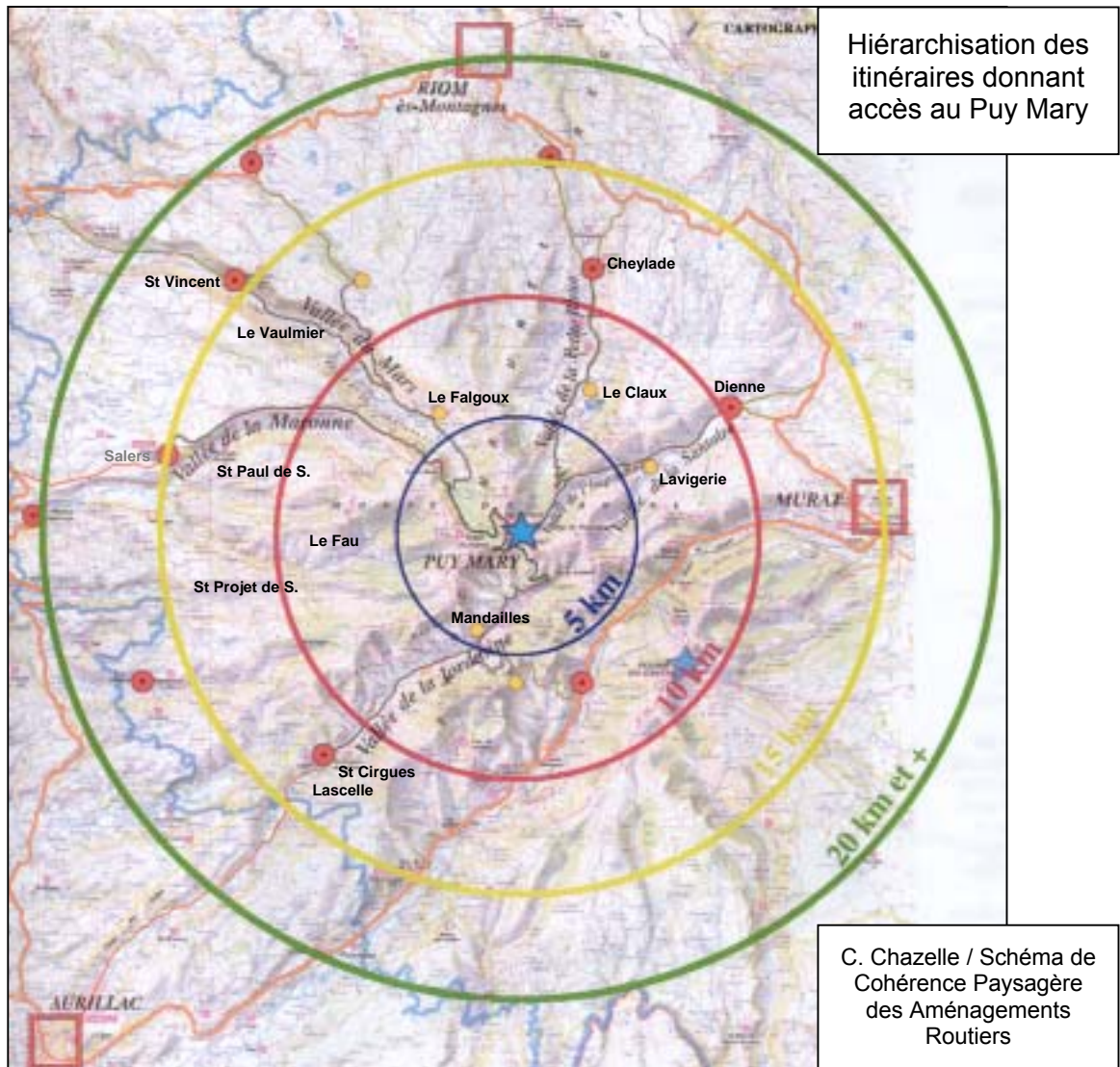
6 183 000 €uros

ECHEANCIER DE REALISATION

2004 - 2010

CRITERES D'EVALUATION

Respect du Schéma de Cohérence Paysagère
Nombre de projets réalisés (en fonction du caractère prioritaire du Schéma)
Enquête de clientèle (évolution de la perception)



AXE A : MISE EN VALEUR DU PAYSAGE DU GRAND SITE**MESURE 1**

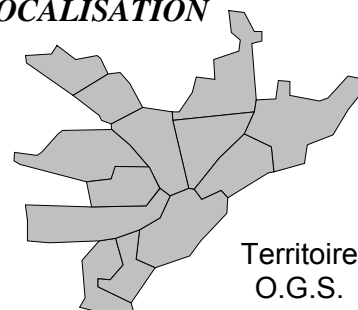
REQUALIFICATION ET MISE EN VALEUR PAYSAGERE DES ROUTES DU GRAND SITE

Action n° 2

DECOUVERTE PAYSAGERE

OBJECTIFS

En complément des aménagements routiers, certains aménagements paysagers aux abords des routes ou à proximité des axes de circulation devront renforcer l'attrait touristique du Grand Site en permettant aux visiteurs de s'arrêter et de mieux découvrir ce territoire.

LOCALISATION

Territoire
O.G.S.

EXPOSE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Certaines actions d'aménagement (voire de "ménagement") tendent à harmoniser les lieux, à valoriser et même parfois « sur-valoriser » certains sites ou ouvrages afin qu'il transmettent à leur environnement une dimension nettement supérieure d'esthétisme et de paysage.

L'exception du site justifie l'exception des soins et des exigences de qualité qui doivent être apportés à la réalisation et au suivi des travaux, au choix des matériaux, à la mise en place d'un nouvel esprit, d'une nouvelle méthode de travail qui vise à « modeler » les aménagements pour les fondre au mieux dans le paysage. Ainsi, il est proposé d'apporter une attention particulière aux premiers plans de la route, qui dans certains cas malheureux, détournent l'attention et nuisent au paysage.

Par ailleurs, la réorganisation et la réglementation du stationnement apparaît comme une condition incontournable de l'Opération Grand Site et ce pour trois raisons :

- Le paysage emblématique du Puy Mary et la sensibilité environnementale croissante du grand public est difficilement compatible avec l'automobile. Même si le Pas de Peyrol reste bien entendu un passage routier, l'accumulation du stationnement tue ce pour quoi les visiteurs se déplacent.
- Le paysage attractif du Volcan Cantalien est un atout économique qu'il faut diffuser au-delà d'un seul commerce au milieu des parkings.
- La notion de développement durable implique une répartition des flux dans les vallées, et l'organisation du stationnement dans les villages seuils participe à la gestion durable et équilibrée du développement

Les conclusions du Schéma de Cohérence Paysagère seront utilisées comme principes de base de toute conception de chantiers.

NATURE DES DEPENSES

Phases étude et travaux :

2-a. Traiter les lieux de pique-nique : grâce à une approche plus en rapport avec l'esprit des paysages du Volcan et plus innovante que les classiques tables-bancs ; utilisant les potentialités des lieux sans aménagement voyant (murets de pierre, terrasses...);

2-b. Traiter les belvédères ;

2-c. Traiter les lieux de stationnement (notamment dans le cadre de la mise en place du Transport – Découverte).

Le principe retenu est de traiter les aires d'arrêt et de stationnement de telle façon qu'elles conservent, avec ou sans véhicules, une identité compatible avec l'esprit général et le paysage du site.

A.1.2 suite

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communes, EPCI, Syndicat Mixte
Conseil Général du Cantal

PARTENAIRES TECHNIQUES

D.D.E., S.M.P.M., Communes, P.N.R.V.A.
S.D.A.P., DIREN Auvergne, C.A.U.E., CG 15,
Syndicat d'Electrification, France Telecom

COÛT TOTAL ESTIME

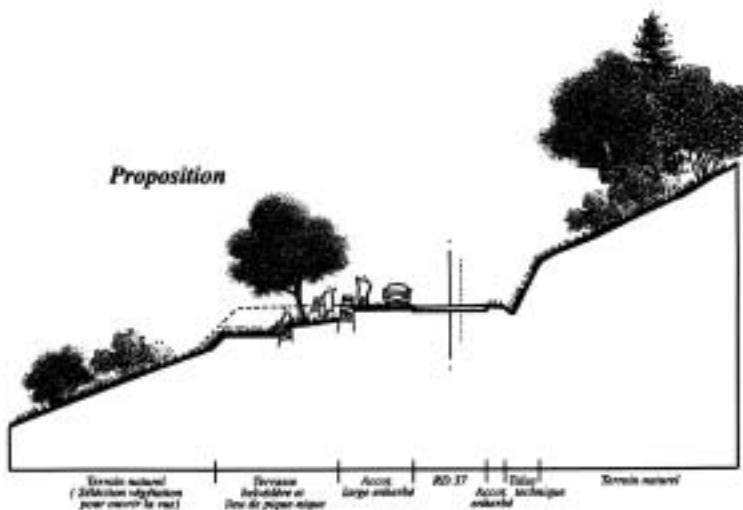
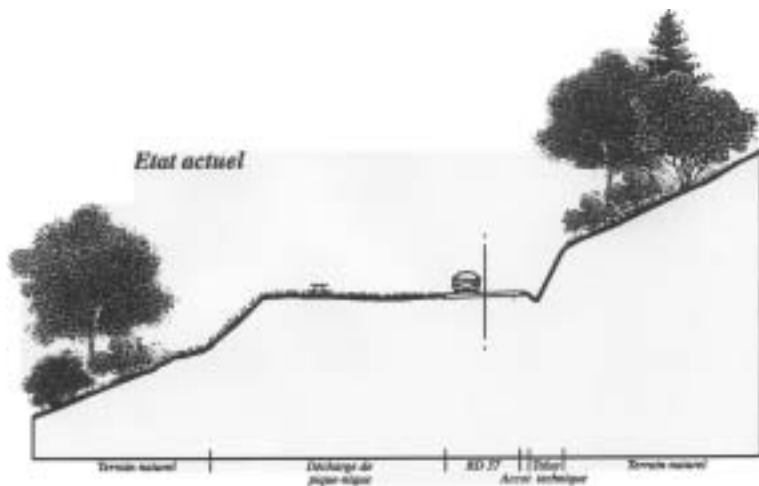
545 000 €uros

ECHEANCIER DE REALISATION

2004 - 2010

CRITERES D'EVALUATION

Respect du Schéma de Cohérence Paysagère ; Nombre de projets réalisés
Fréquentation des lieux aménagés (pique nique, belvédère, stationnement)
Perception des aménagements par les habitants et les visiteurs



Exemples de traitement en lieu de
pique-nique – belvédère
C. Chazelle
Schéma de Cohérence Paysagère
des Aménagements Routiers

AXE A : MISE EN VALEUR DU PAYSAGE DU GRAND SITE**MESURE 1**

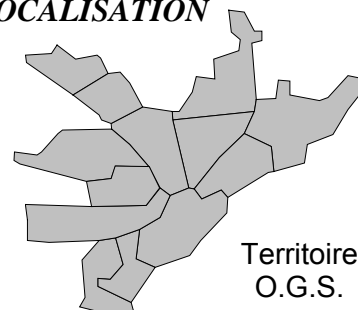
REQUALIFICATION ET MISE EN VALEUR PAYSAGERE DES ROUTES DU GRAND SITE

Action n° 3

SENSIBILISATION, INFORMATION, FORMATION

OBJECTIFS

Assurer la pérennité et la qualité du programme intégré des aménagements routiers et des lieux de découverte paysagère

LOCALISATION**EXPOSE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Le paysage n'est pas seulement l'affaire de l'aménageur ou du paysagiste : il est l'affaire de tous. Bien des solutions à des atteintes plus ou moins graves portées au paysage ne pourront voir le jour sans le concours des habitants du pays.

Des campagnes de sensibilisation au paysage et d'information à propos des enjeux et propositions du Schéma de Cohérence Paysagère des Aménagements Routiers seront initiées à plusieurs niveaux (et pas exclusivement pour le domaine routier) en direction du public, des décideurs, des maîtres d'ouvrage et aussi des maîtres d'œuvre.

Le Paysagiste-conseil (Action 38) prendra ensuite le relais pour des conseils et assistance aux projets (privés et publics)

La mise en place d'un plan de formation à la prise en compte de la dimension paysagère dans les projets routiers et dans les projets d'urbanisme sera étudié par le Syndicat Mixte et ses partenaires.

NATURE DES DEPENSES

Réalisation d'expositions ;
Edition de brochures ;
Organisation de conférences-débats ;
Mise en place d'un groupe de travail spécifique.

A.1.3 suite

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Puy Mary

PARTENAIRES TECHNIQUES

Conseil Général, D.D.E., P.N.R.V.A.,
S.D.A.P., DIREN Auvergne, C.A.U.E. ,
Chambres consulaires, Communes

COÛT TOTAL ESTIME

30 000 Euros

ECHEANCIER DE REALISATION

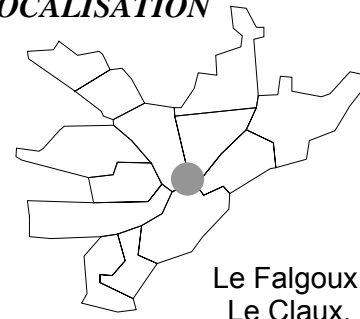
2004 - 2010

CRITERES D'EVALUATION

Nombre de personnes présentes aux conférences et expositions,...
Intérêt des habitants et techniciens de l'aménagement (évaluation de leur positionnement).

AXE A : MISE EN VALEUR DU PAYSAGE DU GRAND SITE**MESURE 2****REQUALIFICATION PAYSAGERE
DU SITE DU PAS DE PEYROL****Action n° 4****REQUALIFICATION D'ENSEMBLE
DU PAS DE PEYROL****OBJECTIFS**

Réhabiliter le site d'une manière audacieuse en accord avec la théâtralité du lieu, les logiques naturelles et le paysage du site, dans le cadre d'un programme global d'aménagement.

LOCALISATION**EXPOSE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

La création récente de la route a vu littéralement « naître » le col du Pas de Peyrol, dans l'imagerie collective, comme symbole magnifique du « passage » du massif. La tradition a légitimement et largement ancré ce « motif » dans les esprits. Dès lors, le massif était véritablement franchissable. La découverte des potentialités paysagères du Puy Mary est sans doute liée à la création de cette route. Le Pas de Peyrol a peut-être même été « reconnu » et valorisé comme motif de paysage avant le sommet du Puy Mary.

Cependant, les dernières ascensions vers le col, tout comme le col lui-même, altèrent non seulement le site du Pas de Peyrol, mais aussi le Puy Mary lui-même, et portent atteinte à l'image de marque du pays (parkings, plaies érosives incicatrisables, aspect extérieur et architecture du bâtiment désaffecté sans logique avec le site, boutique commerciale appauvrissant le site, etc.).

Il convient donc de réorganiser le Pas de Peyrol comme lieu porteur des valeurs du Grand Site, que ce soit dans son fonctionnement (accès, circulation, stationnement), dans la qualité des services (accueil, information...), dans la qualité du paysage (points de vue, réhabilitation d'ensemble...). Ce traitement ne peut ainsi être envisagé que dans sa globalité (actions de cette mesure).

La diminution du nombre de stationnement sur le col constitue l'un des principes de départ de l'Opération Grand Site.

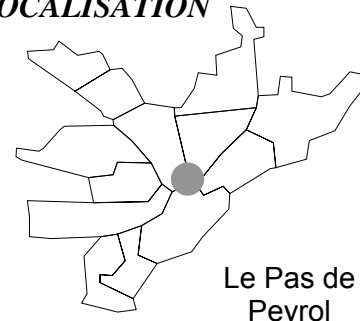
NATURE DES DEPENSES

Outre la requalification des routes et abords (Actions 1 et 2) ainsi que la création d'une Maison de Site au Pas de Peyrol et la réhabilitation de ses abords (Action 5), les actions consistent en :

- Frais d'étude complémentaire (étude préopérationnelle d'aménagement et de paysage, sur la base du cahier des charges de l'Action 9) ;
- Cicatrisation et réhabilitation paysagère des zones de terrassement (Frais de travaux) ;
- Mise en place d'une ligne harmonieuse de mobilier, en conformité avec la qualité du site et destinée à la signalisation et à l'information du public (connaissance du site, sentiers de découverte...) ;
- Organisation et sécurisation des traversées piétonnes (liaisons "stationnement - accueil - Puy Mary" ou liaisons "découverte" vers des belvédères et encorbellements naturels périphériques).

AXE A : MISE EN VALEUR DU PAYSAGE DU GRAND SITE**MESURE 2****REQUALIFICATION PAYSAGERE
DU SITE DU PAS DE PEYROL****Action n° 5****CONCEPTION D'UNE MAISON DE SITE
ET REHABILITATION DE SES ABORDS****OBJECTIFS**

Transformer ce lieu dégradé, sans aucune accroche avec la nature et la théâtralité du site, en une Maison de Site intégrée traduisant les valeurs de l'Opération Grand Site.

LOCALISATION**EXPOSE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Le Conseil Général du Cantal avait fait l'acquisition en 1998 d'un immeuble datant des années 50, dans l'objectif d'organiser l'accueil et la fréquentation sur le Pas de Peyrol, d'informer les visiteurs et de répondre aux besoins des différents types de clientèles.

Un concours d'architecture a été organisé en 2002, comprenant la conception intérieure et extérieure de ce bâtiment : création d'un espace d'accueil et d'information, d'un poste de secours, de sanitaires publics (etc.) et aménagements des abords (en lien avec Actions 4 et 6).

Cet aménagement doit avant tout se concevoir dans le respect du site et de la nature des lieux, la reconquête de la structure naturelle du col constituant le préalable à ce projet. Inviter à l'ascension et à la découverte, contribuer à la reconnaissance du col (architecturer le double balcon) et assurer la continuité des sentiers GR devront caractériser le projet définitif qui devra de toute façon révéler le site et non l'amoindrir plus qu'il ne l'est aujourd'hui.

Le traitement des abords du bâtiment, tels que délimités dans le plan de masse page suivante, fait partie intégrante du projet et comprend :

- la requalification de l'aire de départ du sentier vers le Puy Mary ;
- le traitement des abords en limite des voies ;
- l'aménagement des parkings conformément au Schéma de Cohérence paysagère.

Le projet devra par ailleurs être en adéquation avec la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).

A l'issue du concours, l'équipe SARL Bruhat – Bouchaudy - Dodel a été retenue pour assurer la maîtrise d'œuvre de cette opération (croquis page suivante).

Élément emblématique de l'Opération Grand Site, la Maison de Site devra principalement s'organiser en réseau avec les Centres d'Accueil et d'Interprétation prévues dans les vallées (Actions 18 et 19).

NATURE DES DEPENSES

Travaux de destruction de l'ancien bâtiment ;
Travaux de construction du nouveau bâtiment ;
Travaux d'aménagement paysagers des abords ;
Frais de conception et de suivi (maîtrise d'œuvre...) ;
Frais annexes.

suite

A.2.5 suite

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Conseil Général du Cantal

PARTENAIRES TECHNIQUES

D.D.E., DIREN Auvergne, S.D.A.P.
S.M.P.M., P.N.R.V.A., C.A.U.E.,
A.D.E.M.E.

COÛT TOTAL ESTIME

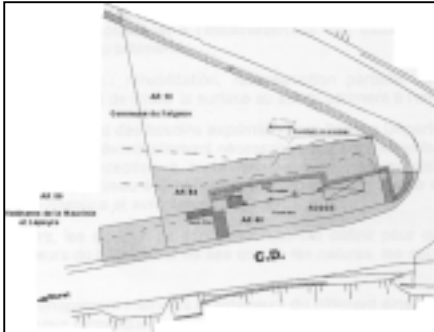
800 000 €uros

ECHEANCIER DE REALISATION

2004 - 2005

CRITERES D'EVALUATION

Réalisation de la Maison de site,
Respect du Schéma de cohérence paysagère,
Démarche HQE, ...



Plan de masse du concours ↑



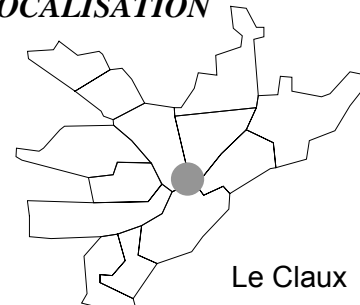
↑ Etat initial du bâtiment et abords ↑



Esquisses du cabinet d'architecte retenu en décembre 2002

AXE A : MISE EN VALEUR DU PAYSAGE DU GRAND SITE**MESURE 2****REQUALIFICATION PAYSAGERE
DU SITE DU PAS DE PEYROL****Action n° 6****MODERNISATION ET REHABILITATION DES ABORDS
DU CHALET DU PUY MARY****OBJECTIFS**

Réhabiliter les abords du bâtiment commercial pour qu'il participe à révéler la logique naturelle du col.
Encourager à la modernisation de ses équipements de travail.

LOCALISATION

Le Claux

EXPOSE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Face à une demande de plus en plus exigeante (prestations, accueil et services) et à la mise en œuvre de l'O.G.S. visant à initier un programme global d'aménagement du site du Pas de Peyrol, coordonné et partagé par tous les acteurs, il apparaît indispensable que le bâtiment commercial « Le Chalet du Puy Mary » participe à cette démarche de mise en valeur du site.

A l'heure actuelle, les diverses analyses paysagères montrent que ce bâtiment ne compose pas de façon satisfaisante avec le site et appauvrit son image. Le traitement de la terrasse est trop anecdotique, les accès aux réserves et la présence quotidienne du camion frigorifique oblitérent l'arrivée du sentier GR 400 et sont sans logique avec le site.

La modernisation de l'activité demande la construction d'une extension au bâtiment existant afin d'améliorer les équipements de travail de la cuisine et l'installation d'une véritable chambre froide.

Le traitement du Pas de Peyrol ne pouvant être envisagé que dans sa globalité, il convient également de traiter les abords immédiats du bâtiment commercial, que ce soit côté route comme à l'arrière du bâtiment (pour une meilleure accessibilité au sentier et une invitation à l'ascension du Puy de la Tourte).

En complément, les étalages extérieurs et le mobilier devront être mis en cohérence avec la qualité du site (Action 4) et avec les aménagements extérieurs de la Maison de Site. (Action 5).

De même, une réflexion sera engagée sur les produits vendus au cœur même du site (Actions 8 et 35).

NATURE DES DEPENSES

Traitement de la terrasse (revêtement, barrières de protection, etc.) ;
Acquisition de mobilier ;
Extension du bâtiment et création d'une chambre froide.

Pour mémoire : réhabilitation de l'accès au sentier (Plan Local de la Randonnée - Action 20).

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Privé

PARTENAIRES TECHNIQUES

S.M.P.M., S.D.A.P., DIREN Auvergne,
Commune, Conseil Général, P.N.R.V.A.,
C.A.U.E., A.D.E.M.E.

COÛT TOTAL ESTIME

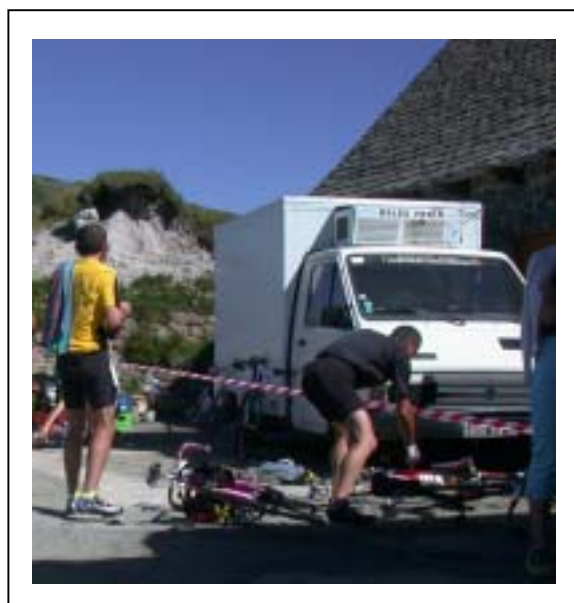
20 000 Euros

ECHEANCIER DE REALISATION

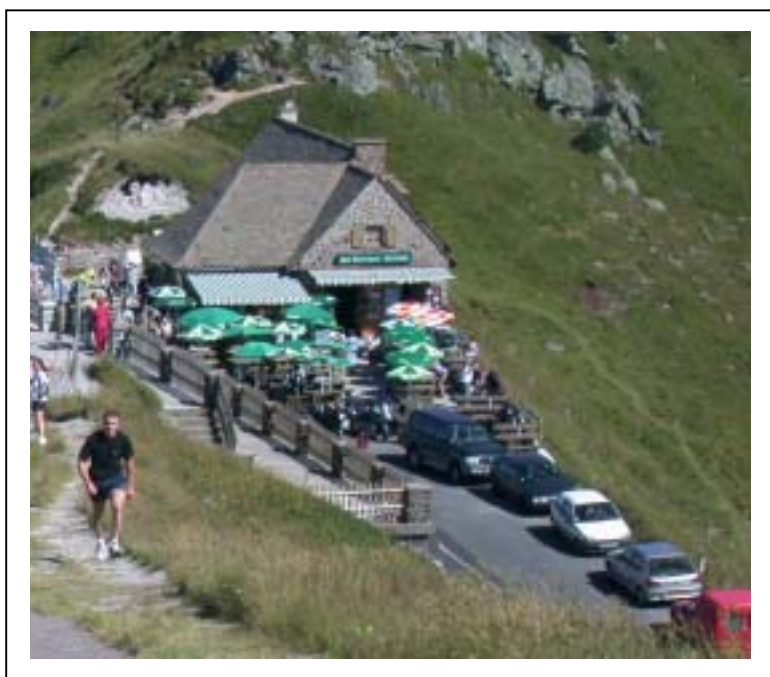
2004 - 2006

CRITERES D'EVALUATION

Respect du Schéma de Cohérence Paysagère

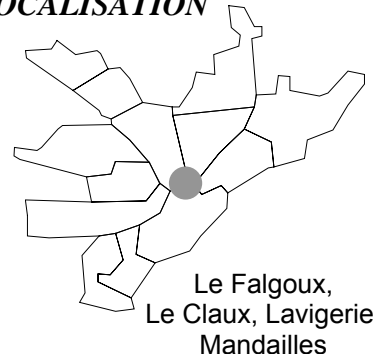


*Le Chalet du Puy Mary
(Col du Pas de Peyrol)*



AXE A : MISE EN VALEUR DU PAYSAGE DU GRAND SITE**MESURE 2****REQUALIFICATION PAYSAGERE
DU SITE DU PAS DE PEYROL****Action n° 7****AMENAGEMENT DE L'ESCALIER
D'ACCES AU SOMMET DU PUY MARY****OBJECTIFS**

Garantir l'ascension du point culminant du Grand Site, le Puy Mary à 1787 m., sans impact sur le milieu naturel tout en poursuivant la restauration du site.

LOCALISATION**EXPOSE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

L'escalier d'approche au sommet du Puy Mary a connu une réelle amélioration avec la création du sentier en béton. L'accord des observateurs semble s'être fait sur ce point, même s'il présente des défauts paysagers et architecturaux, par exemple des emmarchements très irréguliers et fatiguants.

Par ailleurs, les abords immédiats du sentier demandent à être surveillés de près, du fait des dégradations des zones d'enherbement. Le développement de ces dégradations peuvent provoquer des ravinements susceptibles de déstabiliser le sentier.

Une réflexion spécifique sur ce sentier en béton doit donc être entreprise dans le cadre du programme O.G.S.

Il conviendra dans un premier temps d'évaluer le dispositif existant puis de proposer un programme d'amélioration de cet aménagement (amélioration de la qualité esthétique, paysagère et de praticabilité du sentier en béton).

NATURE DES DEPENSES

Frais d'étude (évaluation du dispositif actuel) ;

Frais de travaux du programme d'aménagements :

Réalisation de petits aménagements permettant de garantir le passage exclusivement sur le sentier,
Travaux d'enherbement,
Installation de panneaux, signalétique au sol (etc.) afin d'informer et sensibiliser les visiteurs ;

Entretien courant du sentier et de ses abords (dont éléments de sécurité) (action 37).

suite

A.2.7 suite

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Puy Mary

PARTENAIRES TECHNIQUES

S.D.A.P., DIREN Auvergne, D.D.E.
Commune, P.N.R.V.A.,
Conseil Général du Cantal, C.A.U.E.

COÛT TOTAL ESTIME

35 000 Euros

ECHEANCIER DE REALISATION

2004 - 2010

CRITERES D'EVALUATION

Réalisation de l'évaluation
Réalisation des aménagements et enherbement des abords du sentier,
Evolution de la fréquentation et satisfaction des visiteurs, ...



La base du sentier dans les années 70



La base du sentier aujourd'hui



Les marches en béton du sentier d'accès au Puy Mary

AXE A : MISE EN VALEUR DU PAYSAGE DU GRAND SITE**MESURE 3**

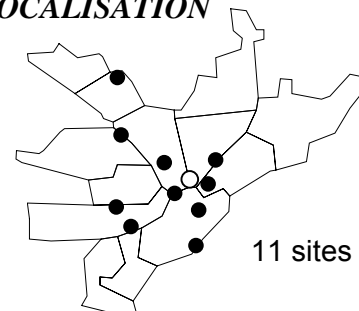
**MISE EN VALEUR DES SITES
NATURELS ET UNITES
PAYSAGERES**

Action n° 8

**ELABORATION D'UN SCHEMA GLOBAL DE L'OFFRE
COMMERCIALE, TOURISTIQUE ET SPORTIVE
SUR LES SITES SENSIBLES**

OBJECTIFS

Définir des orientations de développement et une ligne de conduite concernant le devenir des sites sensibles et stratégiques.

LOCALISATION**EXPOSE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Tout comme le col du Pas de Peyrol (Actions prioritaires 4 à 6), certains sites périphériques (cols principalement) participent grandement à la découverte du massif car ils concentrent des capacités alternatives d'accueil et de stationnement dans le périmètre -ou à proximité- du site classé des Monts du Cantal. Ils constituent des lieux essentiels dans le cadre de la valorisation globale du Grand Site.

Peu structurés et mal organisés, ces lieux connaissent néanmoins une fréquentation très importante, notamment en période estivale, mais également en période hivernale (départ d'activités). L'impact de cette fréquentation est réel sur de tels sites sensibles dont la logique naturelle et la valeur paysagère ont pour certains été "entamées".

Outre la nécessité d'élaborer des programmes de réhabilitation de ces lieux (Actions 9 et 10), il convient au préalable de définir et réaffirmer les orientations prises pour leur devenir (commerce ?, activités ?, parking ?, etc.) et leur cohérence vis à vis de l'objectif général de développement économique des vallées et villages.

Les sites concernés par cette réflexion sont les cols du Pas de Peyrol, de Serre, d'Eylac, d'Aulac, de Néronne, du Redondet, du Pertus, de Legal, de Saint-Georges ; le Grand Tournant et le Pont des Eaux.

NATURE DES DEPENSES

Frais d'étude et d'animation du Syndicat Mixte et frais divers (bureautique, déplacement...) :

- ▶ Intégré à l'Axe D du programme.

A.3.8 suite

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Puy Mary

PARTENAIRES TECHNIQUES

Comité de suivi de l'O.G.S.
(+ autres partenaires)

COÛT TOTAL ESTIME

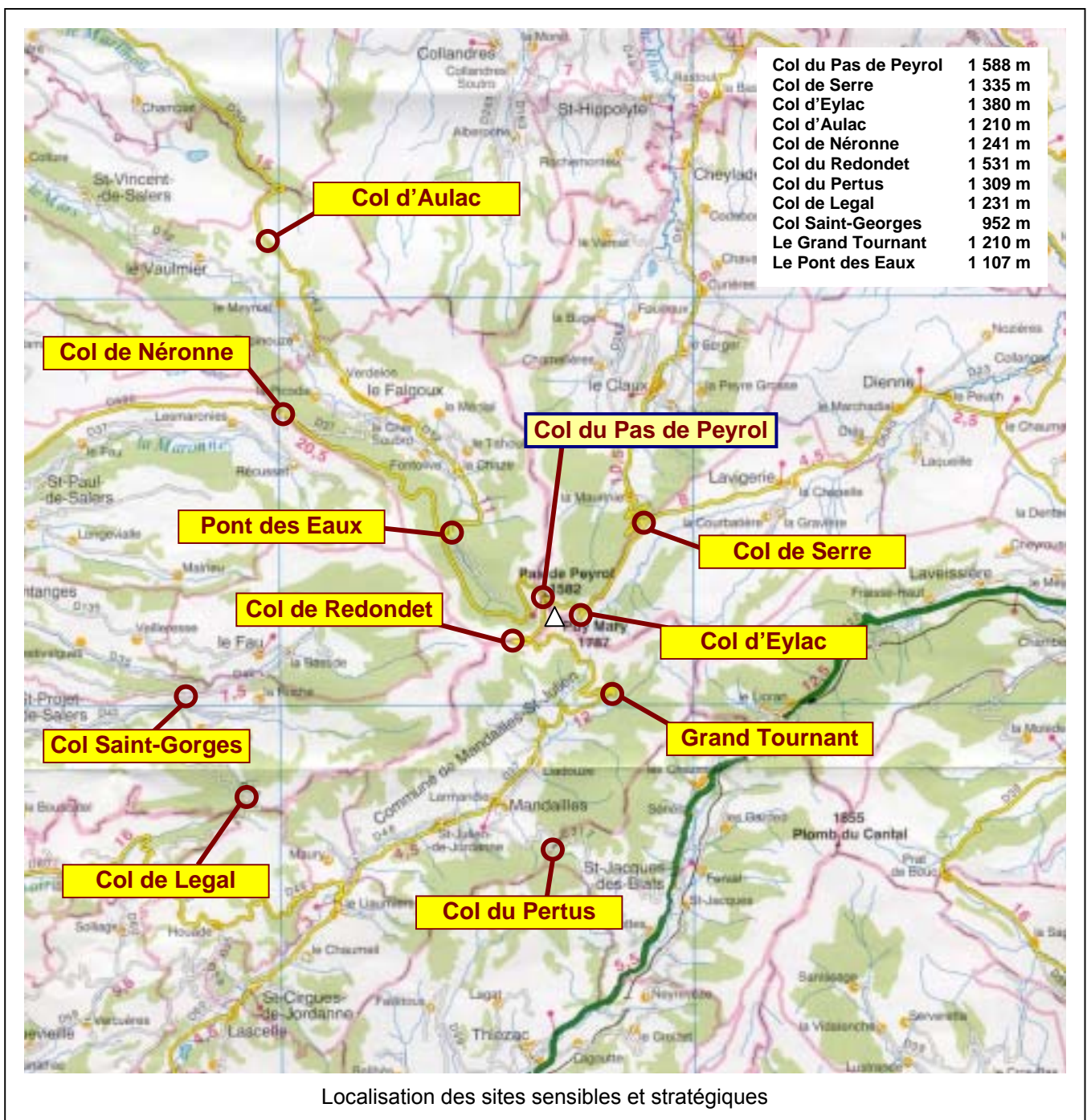
Intégré à l'Axe D

ECHEANCIER DE REALISATION

2004 - 2006

CRITERES D'EVALUATION

Réalisation du schéma
Consensus local autour de ses orientations (réalisation d'enquêtes)



AXE A : MISE EN VALEUR DU PAYSAGE DU GRAND SITE**MESURE 3**

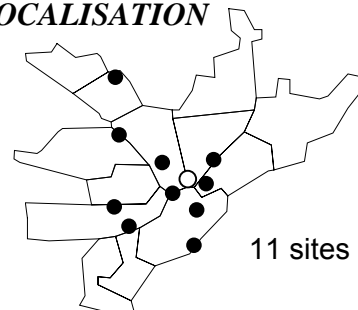
**MISE EN VALEUR DES SITES
NATURELS ET UNITES
PAYSAGERES**

Action n° 9

**AMENAGEMENTS PAYSAGERS ET FONCTIONNELS
DES SITES SENSIBLES ET STRATEGIQUES**

OBJECTIFS

Définir une stratégie de reconquête paysagère et d'aménagement de sites surfréquentés et fragiles, dans le cadre d'un projet global de paysage.

LOCALISATION**EXPOSE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Tout autour du col du Pas de Peyrol, faisant l'objet d'actions prioritaires (4 - 6), le Grand Site est composé d'un ensemble de cols ou lieux de stationnement et de passage qui sont essentiels dans le cadre de la valorisation globale du site : les cols de **Serre, Eylac, Néronne, Aulac, Redondet, Pertus, Legal, Saint-Georges ; le Grand tournant et le Pont des Eaux.**

Véritables temps forts du cheminement vers les sommets, le passage de ces cols et autres lieux doit être un effet de surprise paysager et un élément fort de découverte du Grand Site.

Pour cela, s'appuyant sur les orientations définies dans le Schéma global de l'offre commerciale (Action 8), l'étude sur chacun de ces sites doit permettre d'identifier précisément les valeurs paysagères (passées, présentes et futures) puis d'analyser les projets par rapport à ces données en terme de contraintes et potentialités paysagères. Il s'agit d'inscrire la démarche dans une perspective de « ménagement » du site comprenant une optimisation et une requalification des équipements existants tout en respectant l'intégrité du site.

Chaque étude définira la stratégie d'aménagement de chacun des sites et son programme d'actions, permettant une mise en œuvre rapide des actions préconisées.

A l'heure actuelle, sans les résultats de ces phases préalables, de simples estimations sont fournies, prenant en compte les partis d'aménagement connus à ce jour (réduction du stationnement sur le site classé, besoin d'équipements spécifiques sur certains lieux, acquisition par des collectivités de bâtis à vocations commerciales et touristiques dont l'emplacement serait stratégique, etc.).

NATURE DES DEPENSES

Frais d'étude de cabinets spécialisés (architecte – paysagiste)

Frais de conception : étude technique opérationnelle et descriptive des aménagements par un cabinet spécialisé

Frais de réalisation :

- travaux d'aménagement et d'équipement ; traitements paysagers ;
- travaux de construction de bâtiment d'accueil au col de Serre... ;
- acquisition de mobilier ;
- frais de prestation de maîtrise d'œuvre ;
- frais d'acquisition immobilière par des collectivités...

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Puy Mary, P.N.R.V.A.
Conseil Général

PARTENAIRES TECHNIQUES

S.D.A.P., DIREN Auvergne, P.N.R.V.A.
Commune, EPCI concernées
Conseil Général, D.D.E., C.A.U.E., etc.

COÛT TOTAL ESTIME

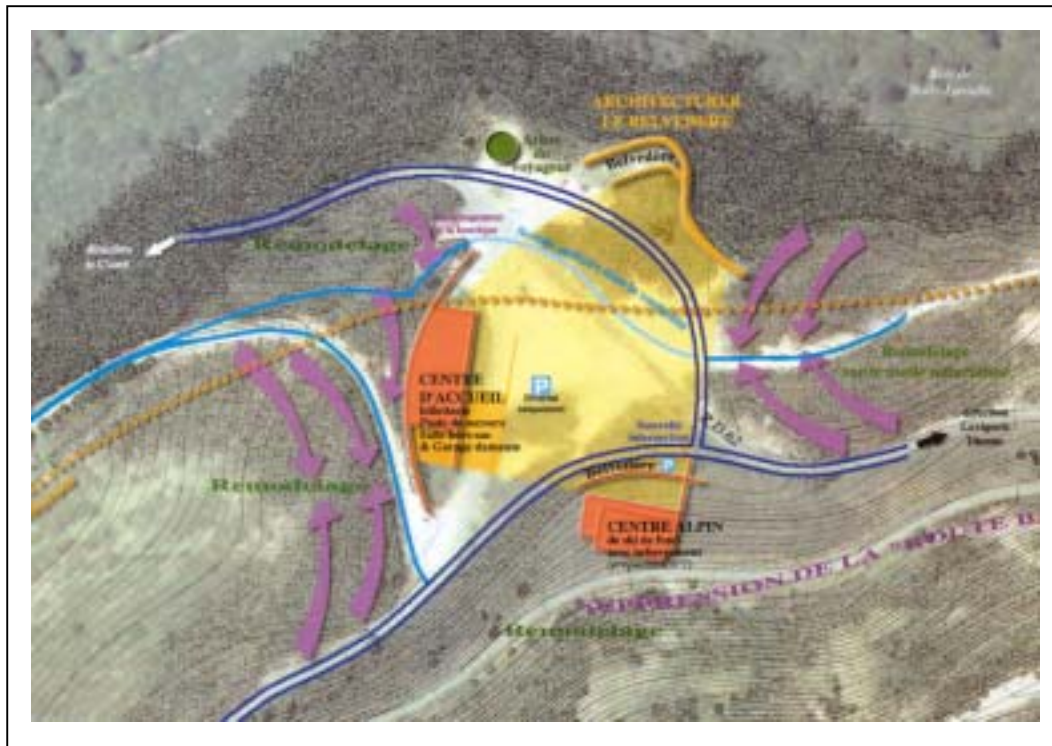
1 463 000 €uros
[+ 800 000 €uros (bât. Col de Serre)]

ECHEANCIER DE REALISATION

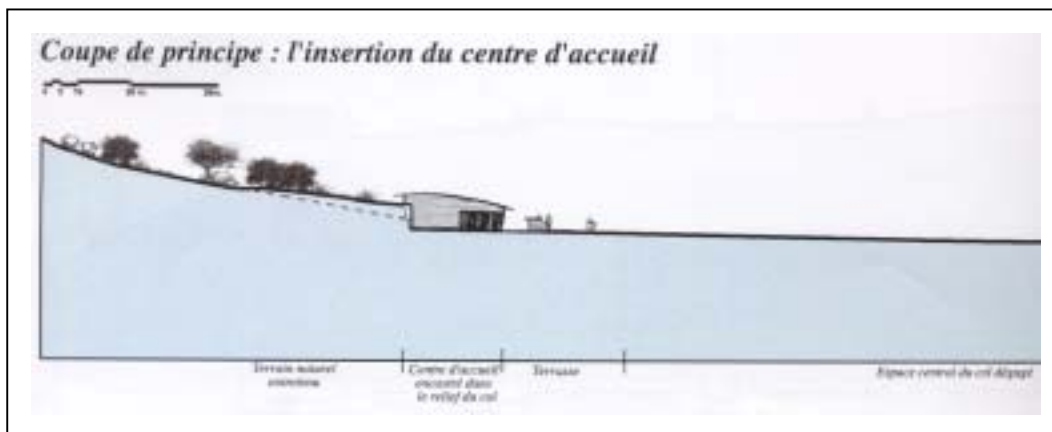
2004 - 2010

CRITERES D'EVALUATION

Nombre d'études préopérationnelles réalisées,
Respect du Schéma global de l'offre commerciale, touristique et sportive sur les sites sensibles, ...
Nombre de sites aménagés,
Respect du Schéma de cohérence paysagère,



↑ Exemple d'aménagements – Plan de paysage du Col de Serre – Claude Chazelle ↓



AXE A : MISE EN VALEUR DU PAYSAGE DU GRAND SITE**MESURE 3**

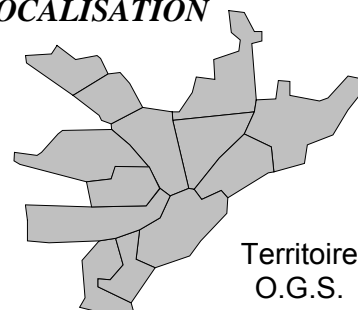
**MISE EN VALEUR DES SITES
NATURELS ET UNITES
PAYSAGERES**

Action n° 10

**CREATION D'UN RESEAU
D'ESPACES NATURELS SENSIBLES**

OBJECTIFS

Protéger, réhabiliter, gérer durablement des espaces naturels sensibles, menacés ou à valoriser du Grand Site, tout en permettant leur ouverture et leur découverte par le public.

LOCALISATION

Territoire
O.G.S.

EXPOSE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

La richesse de son patrimoine naturel est la caractéristique principale du Massif Cantalien. Le vaste territoire du Grand Site constitue ainsi une zone essentielle de la qualité du milieu naturel cantalien, où les intérêts, indissociables, sont d'ordre floristique, faunistique, paysager et agro-pastoral. On y retrouve des habitats caractéristiques (pelouses et landes sommitales, mégaphorbiaies, tourbières, éboulis, hêtraies, etc.) accueillant une flore et une faune remarquables, certaines faisant l'objet de mesures de protection nationales ou européennes.

Sur le Grand Site, outre la zone faisant l'objet du contrat d'objectifs Life Natura 2000, plusieurs zones concentrent à elles seules une grande partie de ces intérêts, tout en étant confrontées à de réelles atteintes (actuelles ou potentielles) : érosion des sentiers de randonnée les traversant, pression touristique, cueillette de fleurs et d'espèces protégées, aménagements peu intégrés au paysage, activités pouvant gêner faune et flore remarquables, etc.

Il convient donc de conserver la diversité biologique exceptionnelle de ces sites au niveau faunistique et floristique en informant le public de la fragilité de cette richesse par la création d'un réseau d'Espaces Naturels Sensibles, avec la démarche suivante :


- Identification des sites à potentiel environnemental et touristique, à partir des données naturalistes existantes + inventaires complémentaires (convention avec une structure compétente) ;
- Cartographie, étude foncière, etc. ;
- Rédaction des plans d'aménagement et de gestion (préservation, gestion, valorisation).

Certains sites ont déjà fait l'objet d'une première étude (Cirque de la Santoire, Rocher de Laqueuille) et notamment celui du Cirque des sept fontaines (Récusset) sur la commune de Saint-Paul de Salers en réflexion depuis plusieurs années.

NATURE DES DEPENSES

Frais de prestation de cabinets ou partenaires spécialisés :
Etude de création du réseau des Espaces Naturels Sensibles sur le Grand Site
Etudes complémentaires
Rédaction des plans de gestion...

Réalisation, sur les premiers sites, des premiers aménagements (dont périphériques : lieux d'accueil)

suite 

A.3.10 suite

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Puy Mary (*étude*),
Commune, EPCI (*aménagement - gestion*)

PARTENAIRES TECHNIQUES

S.D.A.P., DIREN Auvergne, P.N.R.V.A.,
Conseil Général du Cantal, communes, C.P.I.E.,
O.N.F., Conservatoire Botanique Massif Central
Conservatoire Espaces et Paysages d'Auvergne

COÛT TOTAL ESTIME

195 000 Euros

ECHEANCIER DE REALISATION

2004 - 2010

CRITERES D'EVALUATION

Qualité et diversité des espèces et habitats protégés,
Mise en place d'indicateurs environnementaux de suivi,
Nombre d'espaces classés ENS et valorisés,
Fréquentation des espaces naturels sensibles et satisfaction des visiteurs

AXE A : MISE EN VALEUR DU PAYSAGE DU GRAND SITE**MESURE 3**

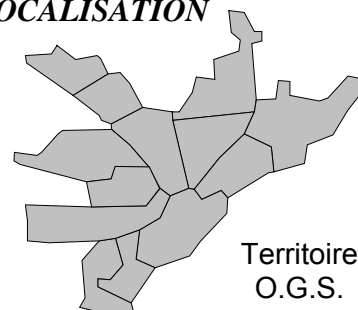
**MISE EN VALEUR DES SITES
NATURELS ET UNITES
PAYSAGERES**

Action n° 11

**ELABORATION D'UNE CHARTE
D'USAGES ET DE PRATIQUES**

OBJECTIFS

Assurer une bonne maîtrise de l'utilisation et de la gestion des espaces naturels (protégés et non protégés) du Grand Site ;
Apporter des recommandations aux usagers et exploitants pour préserver ou restaurer la qualité des différentes entités paysagères dans le cadre de leurs activités.

LOCALISATION**EXPOSE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Le massif du Puy Mary possède un patrimoine exceptionnel par la qualité de ses paysages et la richesse de ses milieux naturels. Un plan de paysage a été élaboré par le Parc permettant de mettre en avant ce patrimoine et d'apporter des préconisations de gestion.

Dans le cadre de la mise en place du projet global de développement de l'O.G.S., il convient aujourd'hui d'aller plus loin dans cette démarche de sauvegarde de cet environnement exceptionnel en :

- complétant (si besoin est, et avec les données disponibles auprès des divers partenaires), le diagnostic paysager et écologique du Grand Site [*compilation d'informations*] ;
- analysant les enjeux liés au site, notamment par l'évaluation des usages actuels et leurs évolutions [*réunions et animation des divers usagers et professionnels du Grand Site*] ;
- exprimant les modalités de gestion des différents secteurs paysagers, adaptées aux usages et aux fonctions qu'ils supportent ;
- établissant une charte d'usages et de pratiques, adaptées au site, apportant des recommandations aux usagers et exploitants pour préserver ou restaurer la qualité des différentes entités paysagères dans le cadre de leurs activités ;
- proposera une organisation des usages et des activités de loisirs, avec une possible élaboration de codes de bonne conduite proposés aux utilisateurs ;

La rédaction de cette charte, dépourvue de portée réglementaire, constitue une ambition collective à partager pour l'avenir du Grand Site, traduisant l'attitude que chaque usager et gestionnaire doit adopter pour respecter « l'esprit de gestion durable du site », notamment dans ses activités quotidiennes.

Seule une large concertation permanente et une mise à contribution des divers usagers et professionnels du Grand Site permettra de préciser les problématiques de gestion des valeurs paysagères du site et de définir les recommandations pour une gestion patrimoniale des secteurs paysagers.

Une approche thématique pourra être engagée, la **gestion forestière** constituant dans cette démarche une priorité (zones de débardage...), ainsi que l'**entretien des abords de routes** (agents des subdivisions de la D.D.E.).

NATURE DES DEPENSES

Frais d'animation du Syndicat ► Intégré à l'Axe D du programme. (Action 35)

A.3.11 suite

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Puy Mary

PARTENAIRES TECHNIQUES

S.D.A.P., DIREN, P.N.R.V.A., Conseil Général, communes, O.N.F., C.R.P.F., C.P.I.E., C.B.M.C., C.E.P.A., D.D.A.F., Chambre d'Agriculture, A.D.A.S.E.A., etc.

COÛT TOTAL ESTIME

Intégré à l'Axe D

ECHEANCIER DE REALISATION

2004 - 2010

CRITERES D'EVALUATION

Nombre de réunions de concertation,
Nombre de personnes sensibilisées,
Nombre d'adhérents à la charte...

AXE A : MISE EN VALEUR DU PAYSAGE DU GRAND SITE**MESURE 3**

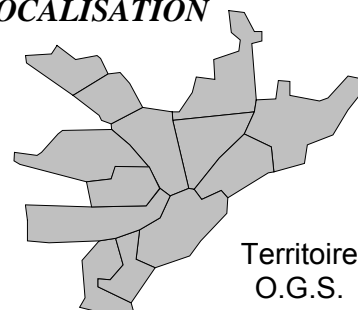
**MISE EN VALEUR DES SITES
NATURELS ET UNITES
PAYSAGERES**

Action n° 12

**MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE
PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES**

OBJECTIFS

Suivre l'évolution générale des paysages du Grand Site et évaluer les actions engagées dans le cadre de l'Opération Grand Site.

LOCALISATION

Territoire
O.G.S.

EXPOSE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les acteurs du territoire ont pris conscience du rôle de l'environnement et du paysage comme leviers de développement. La démarche doit leur permettre d'analyser ensemble les caractéristiques de leur paysage et lui attribuer une valeur, de réfléchir aux vocations des différents espaces du territoire et à ce que l'on souhaite qu'ils deviennent, de définir conjointement des mesures destinées à mieux maîtriser le devenir des paysages (Axe A).

Le paysage étant en perpétuelle évolution, il s'agira donc de mesurer la qualité de cette évolution au vu des choix faits dans le programme d'actions O.G.S., et d'estimer l'efficacité des préconisations ainsi que leur réelle application.

Le recours à un outil tel que l'observatoire photographique permettra de suivre les transformations et constituera une « mémoire » de l'évolution des paysages,

- soit générale sur le Grand Site,
- soit localisée à des lieux faisant l'objet de pressions et d'actions particulières (cols par exemple).

Les séries seront de deux ordres : "contemporaines" (campagnes annuelles de photographies) ou "rétrospectives" (à partir de photographies préexistantes).

L'observatoire photographique constituera par ailleurs un outil efficace d'évaluation du programme de l'Opération Grand Site (Action 39).

Un reportage audiovisuel permettra également de garder la mémoire des travaux les plus emblématiques (Pas de Peyrol...).

NATURE DES DEPENSES

- ▶ Frais Internes de recherche de cartes postales et autres supports anciens (Axe D) ;
- ▶ Frais d'acquisition des droits de reproduction ;
- ▶ Frais de la prestation d'un photographe spécialisé ;
- ▶ Frais de conception de supports de communication (papier, CD-Rom...) ; Expositions, etc.

suite 

A.3.12 suite

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Puy Mary

PARTENAIRES TECHNIQUES

P.N.R.V.A., DIREN Auvergne, S.D.A.P.
O.N.F., A.D.A.S.E.A.
D.D.E., Communes, C.A.U.E.

COÛT TOTAL ESTIME

80 000 Euros

ECHEANCIER DE REALISATION

2004 - 2010

CRITERES D'EVALUATION

Quantifier le nombre de campagnes contemporaines et rétrospectives
Réalisation de ces campagnes

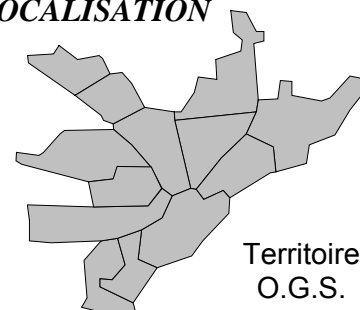
AXE A : MISE EN VALEUR DU PAYSAGE DU GRAND SITE

MESURE 4
MISE EN VALEUR DU
PATRIMOINE BÂTI
DU GRAND SITE

Action n° 13
REHABILITATION, TRAITEMENT URBAIN ET
PAYSAGER DES VILLAGES

OBJECTIFS

Permettre aux communes de se forger une politique du paysage et du cadre de vie, et de répondre aux besoins d'accueil touristique dans le cadre de l'Opération Grand Site, en accompagnement des Opérations « Cœur de Village ».

LOCALISATION

Territoire
O.G.S.

EXPOSE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'objectif général de l'O.G.S. est d'élargir le territoire de découverte pour ainsi soulager le site du Pas de Peyrol et créer un nouvel élan de développement des vallées. Les bourgs ruraux constituent donc les maillons de cette nouvelle structuration, devant contribuer à la redynamisation du tissu local, à l'amélioration du cadre de vie ainsi qu'à la réorganisation et au développement de l'accueil touristique (services résidentiels, services touristiques, services d'accueil, etc.).

Ces communes rurales, connaissant à la fois une pression touristique forte et des contraintes environnementales et paysagères importantes, seront ainsi amenées à engager des opérations d'équipement permettant de répondre aux objectifs de l'Opération Grand Site.

Il s'agira notamment de faire progresser ces communes dans les domaines de la mise en souterrain de réseaux, la sécurisation des réseaux d'alimentation en eau potable, l'assainissement, et plus globalement de les inscrire dans une démarche globale d'aménagement.

Aussi, pour atteindre ces objectifs, ces communes rurales sont amenées à engager des démarches « **Cœur de village** » leur permettant de se forger une véritable politique de paysage et du cadre de vie et d'identifier les moyens à mettre en œuvre pour parvenir à leurs objectifs d'aménagement.

Cette procédure vise à l'élaboration d'un programme cohérent de mise en valeur du bourg qui intègre l'aménagement d'espaces publics, les bâtiments communaux, les extensions de bourgs, les équipements publics, le petit patrimoine et l'entretien du patrimoine privé.

NATURE DES DEPENSES

Une procédure en trois temps :

1. PHASE DIAGNOSTIC : un outil d'aide à la décision

Frais d'étude réalisée par le C.A.U.E.

2. PHASE CONCEPTION : élaboration de l'Avant Projet Sommaire puis du projet définitif

Frais d'étude d'un cabinet d'architecte

3. PHASE TRAVAUX : réalisation des travaux, conduits par le Maître d'œuvre, auteur du projet

Frais de travaux de surface

MAÎTRISE D'OUVRAGE

PARTENAIRES TECHNIQUES

Communes

DIREN Auvergne, Conseil Général,
S.M.P.M., P.N.R.V.A., S.D.A.P.
D.D.E., C.A.U.E.

COÛT TOTAL ESTIME

ECHEANCIER DE REALISATION

3 128 300 €uros

2004 - 2010

CRITERES D'EVALUATION

Nombre de communes engagées dans une phase de travaux
Nombre d'aménagements réalisés
Respect des diagnostics dans les aménagements ;
Respect du Schéma de cohérence paysagère,



↑ Diagnostic Cœur de Village - exemple de Lascelles - CAUE du Cantal ↑

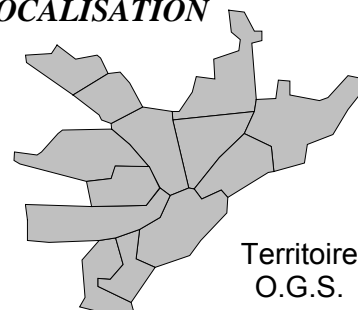
AXE A : MISE EN VALEUR DU PAYSAGE DU GRAND SITE

MESURE 4
MISE EN VALEUR DU
PATRIMOINE BÂTI
DU GRAND SITE

Action n° 14
RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES
ELEMENTS LES PLUS REMARQUABLES DU
PATRIMOINE NON PROTEGE

OBJECTIFS

Mettre en place une politique de restauration et de valorisation du patrimoine non protégé, dit « de proximité », adaptée aux enjeux patrimoniaux de l'Opération Grand Site.

LOCALISATION

Territoire
O.G.S.

EXPOSE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

La valorisation de son patrimoine peut avoir plusieurs objectifs :

- raisons sociales et culturelles (patrimoine ancre une population dans son histoire, ses racines et donne du sens au territoire) ;
- raisons touristiques (patrimoine contribue à l'attrait touristique d'un territoire et aux retombées économiques que l'on peut en attendre) ;
- raisons économiques (patrimoine peut être valorisé directement – ex. : vente du pain lors d'une cuisson au four traditionnel...) ;
- raisons pédagogiques (des actions de sensibilisation, d'information, d'enseignement... auront d'autant plus de réussite qu'elles seront réalisées *in situ*).

Cette action débutera à partir d'une **première phase d'inventaire**, outil d'analyse et de connaissance du patrimoine permettant de contribuer à la définition d'une politique d'intervention. Cet inventaire permettra d'établir des typologies et de déterminer les éléments les plus remarquables. Chaque élément repéré fera l'objet d'un diagnostic sommaire renseignant l'état sanitaire de l'édifice, une évaluation générale des travaux ainsi qu'un degré de priorité d'intervention. Les données recueillies seront gérées sur base de données et sur support SIG afin de garantir leur actualisation, le suivi et l'évaluation de cette action. Diverses sources existantes viendront alimenter ce travail (inventaire burons, données S.D.A.P., etc.)

Un programme de restauration et de mise en valeur des éléments les plus remarquables sera ensuite élaboré et déterminera des priorités et urgences d'intervention qui pourront porter aussi bien sur des typologies d'édifices que sur des secteurs géographiques. Un cahier des charges déterminera les modalités de chaque intervention (modalités de conventionnement notamment avec les propriétaires privés, engagement des parties, principes retenus et description des travaux de restauration et de mise en valeur, mise en réseaux, ...).

Une dizaine d'opération de restauration par an est aujourd'hui envisagée, dans l'état actuel des connaissances. Les premiers travaux engagés devront tout particulièrement avoir valeur d'exemples pour la suite du programme.

NATURE DES DEPENSES

Frais de mission d'un Architecte du Patrimoine, diplômé du CHEC – Ecole de Chaillot ou équivalent
 Frais de reproduction de documents
 Frais de travaux par des entreprises spécialisées

suite 

A.4.14 suite

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communes, Propriétaires privés,
SMPM (*étude globale*)

PARTENAIRES TECHNIQUES

DIREN Auvergne, S.D.A.P.
P.N.R.V.A., Conseil Général,
C.A.U.E., Fondation du Patrimoine, associations

COÛT TOTAL ESTIME

1 835 000 €uros

ECHEANCIER DE REALISATION

2004 - 2010

CRITERES D'EVALUATION

Nombre d'éléments repérés,
Nombre d'éléments valorisés,
Réseau créé entre ces éléments,
Utilisation économique, pédagogique...



Le buron d'Eylac – Gîte d'étape sur le GR 400

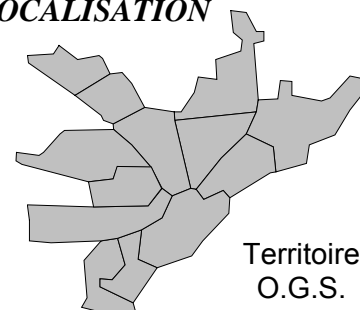
AXE A : MISE EN VALEUR DU PAYSAGE DU GRAND SITE

MESURE 4
MISE EN VALEUR DU
PATRIMOINE BATI
DU GRAND SITE

Action n° 15
REQUALIFICATION DU
PATRIMOINE BATI

OBJECTIFS

Acquisition de bâtiments stratégiques par les collectivités ;
 Réhabiliter ou reconverter des bâtiments publics sans affectation actuelle, ou pour une nouvelle affectation ;
 Améliorer l'esthétique de certains bâtiments publics, servant de valeur d'exemple pour initier une réelle dynamique de restauration du bâti et soutien aux initiatives privées.

LOCALISATION**EXPOSE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

L'acquisition de certains bâtiments stratégiques par des collectivités apparaît indispensable pour la mise en œuvre de l'O.G.S., que ce soit dans le cadre de la requalification du site classé ou dans le cadre d'interventions préconisées dans le schéma global de l'offre commerciale. Quatre acquisitions (environ) sont ainsi programmées pour la durée du présent programme, en plus des Centres d'Accueil et d'Interprétation (Action 18).

Ces bâtiments publics, et d'autres possédant une qualité architecturale reconnue, feront l'objet d'une réhabilitation afin d'y installer de nouvelles activités touristiques, associatives, sociales ou culturelles. Ces opérations, qui feront l'objet d'un suivi particulier par l'architecte-conseil (cf. ci-dessous) et le paysagiste-conseil (Action 38), devront constituer une valeur d'exemple pour initier une réelle dynamique de restauration du bâti sur le Grand Site.

Une assistance technique spécifique d'un architecte-conseil sur le Grand Site a par ailleurs été évoquée, en complément des dispositifs existants (Cantal, P.N.R.V.A.), afin d'assurer une meilleure intégration possible de projets d'habitation, de bâtiments agricoles, artisanaux ou industriels : aide aux choix d'implantation, de l'orientation, des matériaux et des couleurs, etc., aussi bien auprès des collectivités que des propriétaires privés.

Outre cette aide technique auprès des initiatives privées, un accompagnement financier, notamment sur des actions relatives aux toitures et aux façades des bâtiments est recherché.

NATURE DES DEPENSES

Frais d'acquisition par les communes de quatre bâtiments anciens ;
 Frais d'étude et de travaux du bâtiment et de ses abords immédiats (6 bâtiments) ;
 Frais de prestation (conventionnement) avec un architecte-conseil ou organisme (C.A.U.E., etc.)
Frais de travaux par des propriétaires privés (toitures, façades, etc.) : financements recherchés

A.4.15 suite

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communes, EPCI

PARTENAIRES TECHNIQUES

DIREN Auvergne, S.D.A.P.
P.N.R.V.A., Conseil Général,
C.A.U.E., Fondation du Patrimoine, associations

COÛT TOTAL ESTIME

1 900 000 €uros

ECHEANCIER DE REALISATION

2004 - 2010

CRITERES D'EVALUATION

Nombre d'éléments valorisés,

AXE

B

**ORGANISATION
DE LA DECOUVERTE
DU GRAND SITE**

AXE B : ORGANISATION DE LA DECOUVERTE DU GRAND SITE**MESURE 1**

MISE EN PLACE D'UN SYSTEME COLLECTIF DE TRANSPORT ET DE DECOUVERTE

OBJECTIFS DE LA MESURE**OBJECTIFS DE LA MESURE**

Le Puy Mary attire une clientèle considérable d'excursionnistes et de randonneurs, les voyageurs incluant le Puy Mary dans leurs circuits touristiques qui passent par Murat et Salers et le site étant répertorié dans les divers guides touristiques nationaux.

Actuellement, les comptages effectués au Col du Pas de Peyrol dénombrent jusqu'à 500 véhicules stationnés en même temps, en période de forte fréquentation (juillet - août essentiellement).

Cette fréquentation touristique (la route est ouverte de mai à novembre) pose des problèmes de protection et de sauvegarde de la qualité du site, ainsi que des problèmes d'organisation de l'accueil des touristes. De plus, les retombées sur l'économie locale sont faibles.

Des réflexions ont déjà été engagées pour trouver des solutions permettant la valorisation du site et une maîtrise des flux touristiques. Ces réflexions ont débouché sur un projet d'aménagement et de fonctionnement du Puy Mary dont un des principes repose sur un système de transport - découverte assurant depuis chaque village seuil, la desserte du Pas de Peyrol et des vallées rayonnantes.

En 2001, une étude a été initiée avec pour objectif de faire **l'expertise technique, juridique, commerciale, économique et financière d'un système collectif de transport et de découverte**, d'en **examiner les variantes possibles**, tout en respectant les impératifs économiques, touristiques et d'environnement, à savoir :

1. compatibilité avec les objectifs de sauvegarde, de requalification du site, et de valorisation du potentiel touristique de la zone,
2. réduction de la capacité de stationnement sur le site classé (Pas de Peyrol et vallées)
3. maintien du trafic de transit,
4. équilibre de gestion de l'opération,
5. satisfaction de la clientèle touristique,
6. professionnalisme de l'opérateur,
7. qualité du service et des produits offerts.

Le cabinet d'études a identifié plusieurs facteurs clés de succès liés au Transport – Découverte lui-même :

- une offre de transport simple (accessible, mémorisable donc fréquent, rapide et souple) ;
- des gains à différents niveaux (temps, stress, argent) ;
- un service de qualité ;
- un véhicule attractif, adapté à tous les types de clientèle ;

Un système a ainsi été proposé sur le massif, partant principalement des villages-seuils (s'ils permettent un accueil et un stationnement adéquats).

Exemple de véhicule pouvant être utilisé par le T-D (photo non contractuelle)



AXE B : ORGANISATION DE LA DECOUVERTE DU GRAND SITE**MESURE 1**

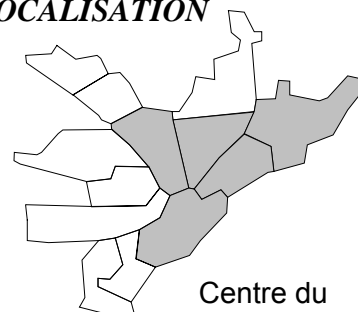
**MISE EN PLACE D'UN SYSTEME
COLLECTIF DE TRANSPORT ET
DE DECOUVERTE**

Action n° 16

EXPERIMENTATION DU SYSTEME

OBJECTIFS

Expérimentation du système Transport-Découverte grandeur nature : Valider les principes de fonctionnement proposés par le cabinet d'études ; tester le système auprès des visiteurs et habitants et recueillir leurs avis et appréciations.

LOCALISATION

Centre du
territoire O.G.S.

EXPOSE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION


Le projet, tel que proposé par le Cabinet d'études EFFIA Voyageurs, restreint le périmètre de desserte aux villages seuils afin d'offrir un transport découverte efficace et attrayant à la clientèle, diminuant ainsi le nombre de véhicules par rapport à une desserte de toutes les communes du massif (prévue initialement). Ce schéma a fait l'objet d'enquêtes estivales en 2002 auprès des visiteurs de passage au Pas de Peyrol et ceux hébergés sur le site. Les premiers résultats mettent en avant cette nécessité de temps de parcours et d'attente limités (moins de 30 min.). Il ont également permis d'apporter des éléments de perception de l'offre tarifaire par ces visiteurs, de taux de fréquentation, etc. et ainsi de compléter le schéma général de fonctionnement du système et le compte d'exploitation prévisionnel.

Néanmoins, le système proposé prévoyant l'acquisition de 12 minibus en lignes plus 3 de réserve, et affichant un coût de fonctionnement (hors communication) de 205 000 euros par an, il apparaît aujourd'hui inévitable de confirmer ces diverses hypothèses par un test grandeur nature.

Les modalités techniques d'expérimentation seront définies afin de respecter au mieux les facteurs clés de succès identifiés dans l'étude 2002, de garantir une bonne représentativité du test et de pallier aux conditions climatiques sur le Grand Site.

NATURE DES DEPENSES

Frais d'étude (définition précise de l'expérimentation, élaboration du cahier des charges, recherche d'un ou plusieurs exploitants, évaluation du système, etc.) ;
Frais de fonctionnement du système (Km, conduite, amortissement des véhicules, suivi d'exploitation et suivi comptable...) ;
Frais de communication (signalisation, information, guide, affichette...) ;
Frais d'animation (guides, hôtesses...) ;
Frais d'enquête de satisfaction : approches quantitative et qualitative.

suite 

B.1.16 suite

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Puy Mary

PARTENAIRES TECHNIQUES

Conseil Général, P.N.R.V.A., Communes
E.P.C.I. (notamment Cté d'Agglomération)
D.D.E., S.D.A.P., DIREN, Gendarmerie Nationale

COÛT TOTAL ESTIME

226 540 €uros (4 semaines)

ECHEANCIER DE REALISATION

2004

CRITERES D'EVALUATION

Taux de fréquentation des minibus
Répartition de la billetterie vendue (type de clientèle et d'usage)
Nombre de questionnaires renseignés

AXE B : ORGANISATION DE LA DECOUVERTE DU GRAND SITE**MESURE 1**

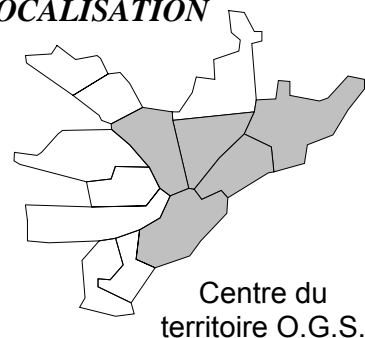
**MISE EN PLACE D'UN SYSTEME
COLLECTIF DE TRANSPORT ET
DE DECOUVERTE**

Action n° 17

MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME

OBJECTIFS

Organiser l'accueil et la fréquentation du site ;
Proposer un système de transport collectif privilégiant la découverte
du cœur du Grand Site, dans le respect de l'environnement.

LOCALISATION**EXPOSE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Après la phase expérimentale réalisée en 2004, et si celle-ci apporte des conclusions favorables quant à la faisabilité du projet, la mise en œuvre du système collectif de Transport - Découverte pourra être initiée, comprenant :

- achat du matériel roulant ;
- aménagement des terminus ;
- aménagement des arrêts intermédiaires et parcs de stationnement (Actions 1 et 2) ;
- mise en place de la signalétique et publicité réglementaires ;
- conception et réalisation du programme de communication du système ;
- Fonctionnement du système.

Pour l'heure, le montage juridique du système n'a pas été arrêté. Celui-ci pourra prendre la forme d'une régie, d'une délégation de service public ou encore d'un marché public. Au vu de l'expérimentation, l'autorité organisatrice (qui reste à définir) déterminera le type de contrat, en considérant principalement les points suivants : régime de l'investissement, partage des risques et mode de rémunération.

NATURE DES DEPENSES

Frais d'acquisition des minibus ;
Frais d'aménagement des terminus ;
Frais de conception et de réalisation des panneaux signalétiques et publicitaires ;
Frais de conception et de réalisation des supports de communication (affiches, guides, plans, tickets...) ;
Frais de promotion du système (presse, salons spécialisés...) ;
Frais de fonctionnement (Km, conduite, amortissement des véhicules, suivi d'exploitation et comptable...) sous contrat à définir.

suite

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Puy Mary,
Exploitant(s)

PARTENAIRES TECHNIQUES

Conseil Général, P.N.R.V.A., Communes
E.P.C.I. (notamment Cté d'Agglomération)
D.D.E., S.D.A.P., DIREN

COÛT TOTAL ESTIME

3 000 000 €uros

ECHEANCIER DE REALISATION

2005 - 2010

CRITERES D'EVALUATION

Taux de fréquentation et part de marché ; bilan du compte d'exploitation et son évolution sur la période concernée...
Satisfaction des utilisateurs (enquêtes ou avis spontanés)
Utilisation en hors saison et saison hivernale,
Evaluation de la diminution de la pression routière au cœur du Massif.

AXE B : ORGANISATION DE LA DECOUVERTE DU GRAND SITE

MESURE 2 CREATION D'UN RESEAU D'ACCUEIL ET D'INTERPRETATION	OBJECTIFS DE LA MESURE
--	-------------------------------

OBJECTIFS DE LA MESURE

Le col du Pas de Peyrol reçoit chaque année (de mai à octobre) près de 475 000 visiteurs, avec des pointes en été de 10 000 personnes par jour, sans leur apporter l'accueil et l'information attendue sur un site aussi exceptionnel et sur le Massif du Puy Mary. Si le temps de visite sur le col n'est que de une à deux heures, ces visiteurs sont peu nombreux à s'arrêter dans les vallées, voire même dans le Cantal.

Dans le cadre de l'organisation de l'accueil et de la fréquentation sur le Massif, il est aujourd'hui indispensable « d'ouvrir les portes du Grand Site » à tous ses visiteurs, de les informer sur les activités, produits et services mis à leur disposition et de les réorienter sur ce territoire ou dans le Département.

Mais il convient aussi d'apporter aux visiteurs les informations nécessaires à une bonne découverte et connaissance du Massif du Puy Mary et de ses richesses patrimoniales.

A cet effet, deux niveaux s'organisent afin de concrétiser les relations entre le site classé et les vallées environnantes : la **Maison de Site** au Pas de Peyrol et les quatre **Centres d'Accueil et d'Interprétation**.

- 1) Élément emblématique de l'Opération Grand Site, l'objectif de la **Maison de Site** (Action 5) est principalement, sur le site le plus visité du département, d'apporter aux visiteurs les informations nécessaires à une bonne découverte et connaissance du Massif du Puy Mary et de ses richesses patrimoniales. C'est ainsi un outil de découverte patrimoniale et de promotion du site classé qui sera créé ;
- 2) Le concept des « **Centres d'Accueil et d'Interprétation** » du Grand Site "Puy Mary - Volcan du Cantal" répond quant à lui à plusieurs objectifs :
 - améliorer l'accueil, l'information et l'orientation des visiteurs dans l'optique d'un développement touristique plus large des vallées et des territoires périphériques (cantons, département) ;
 - valoriser le patrimoine naturel, culturel du Grand Site et les présenter au grand public pour favoriser une meilleure compréhension du site et inciter à la découverte ;
 - proposer des produits dérivés, produits locaux, séjours, animations, visites guidées, événements... permettant une meilleure découverte du Grand Site, mais également de supporter les charges de fonctionnement liées à la gestion et à la protection du massif ;
 - créer un réseau d'accueil du public sur le massif, fédérant les partenaires et faisant du site une véritable entité et destination touristique.

Ces Centres devront à terme constituer des lieux incontournables d'une visite sur le Grand Site, et matérialiser les points de départ du système de Transport – Découverte, de début d'activités physiques de pleine nature ou de produits touristiques.

Plusieurs fonctions sont ainsi clairement identifiées dans cette nouvelle organisation de la découverte du Grand Site : accueil touristique ; interprétation et découverte ; commercialisation de produits ; animation et coordination touristique (projet d'animation des vallées).

AXE B : ORGANISATION DE LA DECOUVERTE DU GRAND SITE**MESURE 2**

**CREATION D'UN RESEAU
D'ACCUEIL ET
D'INTERPRETATION**

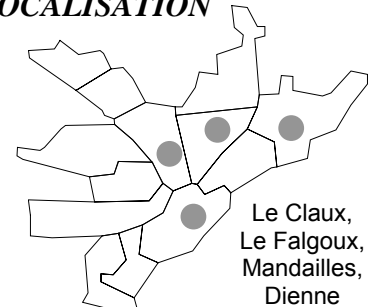
Action n° 18

**REHABILITATION DES CENTRES D'ACCUEIL
ET DE LEURS ABORDS**

OBJECTIFS

Réhabiliter quatre bâtiments existants en Maisons du Grand Site, organisées en réseau, avec une vocation d'accueil et d'information des visiteurs, ainsi que de découverte et d'interprétation.

Voir « OBJECTIFS DE LA MESURE » page précédente

LOCALISATION**EXPOSE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Éléments incontournables de la nouvelle organisation du massif du Puy Mary, les aménagements tant des bâtiments que des abords devront traduire les valeurs et objectifs arrêtés dans l'Opération Grand Site. Ils devront également contribuer à l'organisation de la fréquentation sur le massif, à la qualité de l'accueil dans un esprit de convivialité, d'éducation et un souci de confort et de sécurité. Le cheminement depuis les aires de stationnement (Action 2) devra être réalisé conjointement, dans le cadre de ce programme d'aménagement.

La réhabilitation ou la reconversion de bâtiments existants sera privilégiée par rapport à la construction de structures nouvelles. Différents éléments doivent être pris en compte dans le choix des bâtiments :

- 1- Sites d'implantation, qualité des abords, accessibilité, signalisation ;
- 2- Qualités architecturales et techniques des bâtiments ;
- 3- Potentialités de reconversion – adaptabilité des structures.

L'intervention d'un architecte-conseil (Parc ou autre) sera sollicitée avant l'élaboration de chaque projet. Un premier cahier des charges concernant la création de ces Centres d'Accueil et d'Interprétation a d'ores et déjà été validé par le Syndicat Mixte en décembre 2001, complété depuis par des conseils techniques émanant de l'architecte-conseil du P.N.R.V.A.

Les quatre Centres seront localisés à :

- Mandailles - St Julien (*Enclos Cheylus - propriété communale*),
- Le Falgoux (*Foyer rural - propriété communale*),
- Le Claux (*lieu à définir*),
- Dienne (*Grange-étable - propriété du Syndicat Mixte du Puy Mary*).

L'aménagement de sites de proximité avec création d'équipements extérieurs de découverte (sentiers, table de lecture, etc.) pourra également être associé au programme d'aménagement des Centres d'interprétation.

NATURE DES DEPENSES

Acquisition de deux bâtiments (les deux autres sont communaux) ;
Travaux d'aménagements des bâtiments ;
Travaux d'aménagements paysagers des abords et sites périphériques ;
Frais de conception et de suivi (maîtrise d'œuvre...) ;
Frais annexes.

suite 

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communes propriétaires,
Syndicat Mixte du Puy Mary

PARTENAIRES TECHNIQUES

S.M.P.M., Conseil Général, P.N.R.V.A.,
DIREN Auvergne, S.D.A.P.,
C.P.I.E., C.A.U.E.

COÛT TOTAL ESTIME

2 130 000 €uros

ECHEANCIER DE REALISATION

2004 - 2006

CRITERES D'EVALUATION

Nombre de Maisons réhabilitées
Nombre de jours d'ouverture et évolution de la fréquentation
Respect des diagnostics Cœur de village
Respect des recommandations paysagères (Action 38) et architecturales (Action 15)
Evaluation du fonctionnement du réseau avec les Maisons d'Accueil dans les vallées (renvoi de clients)



Le Foyer Rural, dans le bourg du Falgoux



*"Enclos Cheylus" à Mandailles - Saint Julien,
devant les Fours de Peyre Arse et le Puy Mary*

AXE B : ORGANISATION DE LA DECOUVERTE DU GRAND SITE**MESURE 2**

**CREATION D'UN RESEAU
D'ACCUEIL ET
D'INTERPRETATION**

Action n° 19

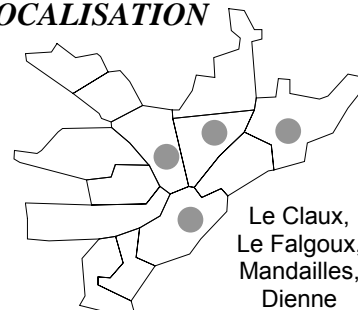
**AMENAGEMENTS MUSEOGRAPHIQUES DE LA
MAISON DE SITE ET DES CENTRES D'ACCUEIL**

OBJECTIFS

Valoriser le patrimoine naturel et culturel du "Volcan du Cantal" et le présenter au public.

Créer des lieux d'accueil, d'information et d'orientation des visiteurs.

Voir « *OBJECTIFS DE LA MESURE 3* »

LOCALISATION**EXPOSE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

L'aménagement muséographique de la Maison de Site et des Centres d'Accueil et d'Interprétation, mis en œuvre simultanément, devra assurer une présentation dynamique et attrayante sur le thème central du "**Volcan du Cantal**".

Fonction d'Accueil touristique : La qualité de l'accueil, le confort et la convivialité des lieux seront tout particulièrement recherchés au travers d'une ligne d'éléments d'agencement et de mobilier de facture contemporaine qui assurera l'unité et l'identité visuelle des structures d'accueil (matériaux, couleurs et textures).

Fonction d'interprétation et de découverte :

- La **Maison de Site**, privilégiant le contact humain et des zones de détente, devra faire appel à des supports muséographiques économes en énergie (panneaux simples, cartographie en relief, consultation d'ouvrages et de guides, etc.) sur le thème du "Volcan du Cantal" et du Site classé.

- Les **Centres d'Accueil et d'Interprétation** assureront à la fois une présentation du thème central du "Volcan du Cantal", mais également d'un thème spécifique par vallée, au travers d'espaces d'exposition et de supports et outils muséographiques dynamiques et attrayants.

Outils de découverte patrimoniale et de promotion du Grand Site, ces Centres n'en seront pas moins des lieux d'animation et de coordination touristique, que ce soit autour du thème présenté, ou auprès des acteurs économiques locaux. Les aménagements intérieurs devront également répondre à ces missions.

Enfin, les aménagements intérieurs devront prendre en compte la possible fonction de commercialisation de produits liés au Grand Site (guides, livres, produits dérivés, produits locaux, etc.).

Outre l'identité visuelle du Grand Site (logo...) et la signalétique touristique utilisée pour le cheminement (charte du Parc), une charte graphique spécifique concernant les aménagements intérieurs et muséographiques sera mise en place sur les lieux d'accueil du Grand Site.

Le fonctionnement de la Maison de Site et des Centres sera assurée par le Syndicat Mixte du Puy Mary, en relation avec les Offices de tourisme et EPCI périphériques (Action 37).

NATURE DES DEPENSES

Frais de conception scénographique et d'aménagements muséographiques ;
Frais de création et d'acquisition d'éléments d'agencement et de mobilier pour l'accueil ou l'administration des lieux ;
Frais annexes (postes informatiques, infirmerie, ouvrages mis à disposition, etc.).

suite 

B.2.19 suite

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Puy Mary

PARTENAIRES TECHNIQUES

P.N.R.V.A., Communes, Offices de Tourisme
DIREN Auvergne, S.D.A.P., C.P.I.E.,
C.A.U.E., Associations locales ou régionales

COÛT TOTAL ESTIME

700 000 Euros

ECHEANCIER DE REALISATION

2004 - 2006

CRITERES D'EVALUATION

Réalisation des aménagements muséographiques
Respect de l'identité visuelle Grand Site (charte)
Evolution de la fréquentation de la Maison de Site et des Centres d'accueil
Nombre de jours d'ouverture
Evaluation du fonctionnement du réseau entre la Maison de Site et les Centres d'accueil dans les vallées.

AXE B : ORGANISATION DE LA DECOUVERTE DU GRAND SITE**MESURE 3**

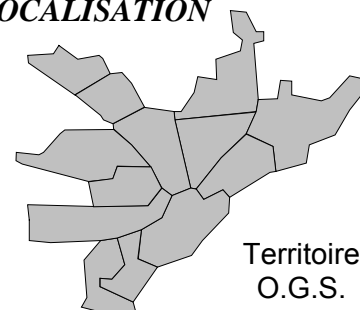
**DEVELOPPEMENT DES
ACTIVITES PHYSIQUES DE
PLEINE NATURE**

Action n° 20

**MISE EN ŒUVRE DU PLAN LOCAL DE LA
RANDONNEE**

OBJECTIFS

Organiser et développer l'offre de randonnée pédestre, VTT, équestre sur le Grand Site.
Permettre la découverte de l'ensemble du massif du Puy Mary par un réseau de sentiers adaptés et qualifiés, ainsi que des hébergements et des animations spécialisés.

LOCALISATION**EXPOSE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Le tourisme de randonnée est aujourd'hui perçu comme un réel enjeu du développement local. Constituant désormais une activité largement répandue parmi la population des pays européens, la randonnée évolue, passant du rang de loisir informel au niveau de véritable démarche touristique, potentiellement génératrice de retombées économiques au niveau local.

Par ailleurs, une politique de développement de la promenade et de la randonnée contribue à la gestion des espaces naturels sensibles, à l'amélioration du cadre de vie de la population en facilitant les loisirs de proximité, à fédérer un pays à travers un projet global, mais également participe grandement à la gestion des flux dans les espaces naturels et à une plus grande découverte patrimoniale d'un territoire.

Dans cette optique, le Syndicat Mixte du Puy Mary a souhaité s'investir pleinement dans la mise en place d'un Plan Local de la Randonnée sur son territoire, et assurer ainsi la gestion d'un réseau de sentiers cohérent à l'échelle du Massif, représentant aujourd'hui 200 Km de sentiers inscrits au PDIPR et 100 Km de GR 400.

Ce Plan intégrera la randonnée **pédestre, équestre et VTT** sur le massif, et sera mis en œuvre conformément à la charte départementale P.D.I.P.R. La randonnée motorisée ne pourra en aucun cas être prise en compte dans ce cadre. La création de circuits « plus faciles » sera intégrée au plan. De même, le plan s'attachera au développement des hébergements spécialisés (gîtes d'étape) et à l'animation de cette activité. La gestion par Système d'Information Géographique (S.I.G.), avec géoréférencement du mobilier, permettra d'avoir un état permanent du réseau, du foncier, de la qualité des itinéraires et d'assurer le suivi des travaux.

A partir de la connaissance du potentiel touristique de la zone, Le Plan Local de la Randonnée, élaboré avec les acteurs locaux, privés et publics, comprendra :

- la définition des objectifs et partis pris stratégiques (quelle clientèle, quel type de randonnée, etc.) ;
- le choix des aménagements à réaliser et l'homogénéisation de la signalétique ;
- l'organisation de l'entretien ;
- la conception de produits complets et cohérents, avec mise en place des services adaptés (gîtes) ;
- la promotion - communication sur le réseau et les produits ;
- la commercialisation (Action 30).

NATURE DES DEPENSES

Outre l'élaboration du Plan (Action 35), les travaux prévus dans cette fiche-action comprennent :

- aménagement des sentiers (réhabilitation, ouverture, fermeture de sentiers, etc.) ;
- homogénéisation de la signalétique sur l'ensemble des tracés (balisage et mobilier) ;
- promotion – communication sur l'offre de randonnée (édition de documents, salons, etc.) ;
- mise en œuvre d'une politique spécifique concernant le réseau des gîtes d'étape (réhabilitation...)

suite

B.3.20 suite

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Puy Mary,

PARTENAIRES TECHNIQUES

Conseil Général, P.N.R.V.A., EPCI, Communes, CDRP, CDTE, Offices de Tourisme, Associations locales ou régionales.

COÛT TOTAL ESTIME

250 000 €uros (aménagement...)
24 000 €uros / an (entretien)

ECHEANCIER DE REALISATION

2004 - 2010

CRITERES D'EVALUATION

Km de sentiers aménagés et faisant l'objet d'un suivi précis (SIG),
Evolution de la fréquentation des sentiers et satisfaction des randonneurs
Nombre de gîtes rénovés, de produits créés, de topoguides vendus...



Le GR 400 sur les crêtes des Fours de Peyre Arse

Le Plan Local de la Randonnée :
offrir une réelle découverte du Grand Site tout en
assurant la gestion durable des espaces naturels...



AXE B : ORGANISATION DE LA DECOUVERTE DU GRAND SITE**MESURE 3**

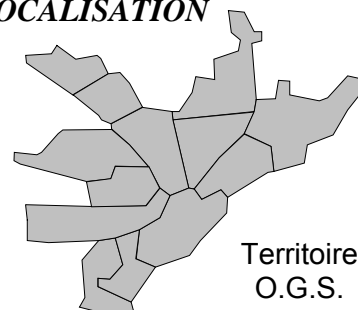
**DEVELOPPEMENT DES
ACTIVITES PHYSIQUES DE
PLEINE NATURE**

Action n° 21

**DEVELOPPEMENT DES AUTRES ACTIVITES
DE PLEINE NATURE**

OBJECTIFS

Développer et organiser l'offre de découverte du Grand Site, en toute saison, au travers des activités de pleine nature ;
Permettre le développement de ces activités dans le respect du site (environnement, paysage...) et répondant aux attentes des visiteurs et pratiquants.

LOCALISATION

Territoire
O.G.S.

EXPOSE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

La situation spécifique et privilégiée du massif du Puy Mary vis à vis des activités de pleine nature dans le Cantal (qualité et variété des paysages, tendance à la diversification des activités, complémentarité de sites, relativement bon enneigement...) nécessite la mise en place d'une réflexion et d'actions adaptées dans les domaines suivants : Vol Libre, Alpinisme hivernal, Ski de fond, Escalade (dont glace), Canyonisme, Parcours d'aventure et Via ferrata, Eaux vives...

En partenariat avec le Conseil Général du Cantal qui a initié une réflexion sur le développement des A.P.P.N. et le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, un **Plan Local de Développement des Activités Physiques de Pleine Nature** pourrait être élaboré dans le cadre de l'O.G.S., intégrant le plan local de la randonnée et prenant en compte :

- Aménagement de sites, de leurs accès et des zones de stationnement ;
- Création de nouveaux produits touristiques APPN (*via ferrata* ou *via cordata*) ;
- Entretien de sites et itinéraires ;
- Conventionnement avec les propriétaires privés ;
- Mise en place d'une signalétique d'orientation ou d'information ;
- Mise en place d'une campagne de promotion – communication des Activités Physiques de Pleine Nature (soit commune, soit spécifique à une activité) ;
- Développement de l'accueil des pratiquants.

Le développement de l'activité hivernale fera l'objet d'une réflexion particulière, notamment la proposition de recrutement d'un Directeur des stations assurant une mission de coordination générale sur le massif (préparation de la saison, gestion et entretien des pistes, recrutement du personnel saisonnier, promotion de l'activité, etc. ; chaque secteur conservant son exploitation autonome) (Action 37).

L'ensemble des partenaires, gestionnaires d'activités de pleine nature, participera à l'élaboration de la charte d'usages et de pratiques sur le Grand Site (Action 11) et informera en permanence les pratiquants sur les codes de bonne conduite émanant de cette réflexion.

NATURE DES DEPENSES

Frais d'aménagement de sites et d'itinéraires ou d'entretien ;
Frais de création de nouveaux équipements ;
Frais de conception et de réalisation de panneaux signalétiques ;
Frais de conception et réalisation de supports de communication.

suite

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Fédérations, Comités départementaux,...
Communes, Syndicat Mixte du Puy Mary...

PARTENAIRES TECHNIQUES

Conseil Général, P.N.R.V.A., DIREN, S.D.A.P.
Communes, EPCI, Offices de Tourisme,
Associations locales ou régionales.

COÛT TOTAL ESTIME

145 000 €uros

ECHEANCIER DE REALISATION

2004 - 2010

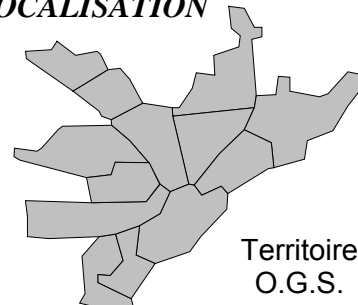
CRITERES D'EVALUATION

Nombre de sites ou itinéraires aménagés et entretenus
Evolution du nombre de pratiquants



AXE B : ORGANISATION DE LA DECOUVERTE DU GRAND SITE**MESURE 4****MISE EN PLACE DES SERVICES
D'ACCUEIL ET D'INFORMATION****Action n° 22****AMELIORATION DE LA COUVERTURE
EN TELEPHONIE MOBILE****OBJECTIFS**

Améliorer l'accueil des visiteurs en développant la couverture en téléphonie mobile GSM.

LOCALISATION**EXPOSE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Pour évaluer le réel niveau de couverture du Cantal, le Conseil Général a fait appel à une société agréée par l'autorité de régulation des télécommunications. Les mesures effectuées montrent qu'aucune des 13 communes du Grand Site n'est desservie, c'est-à-dire ne pouvant bénéficier du service d'aucun opérateur.

L'existence de cette "zone d'ombre" sur le massif est très préjudiciable pour l'accueil des visiteurs et le développement de l'offre touristique. Les enquêtes clientèles 2002 montrent que pour les visiteurs hébergés sur le site, l'absence de couverture en téléphonie mobile constitue le premier problème du site du Puy Mary (22% de citations), avant les problèmes de circulation routière (19%) et de dégradation de l'environnement (16%).

De plus, cette absence de couverture n'est pas sans incidence sur l'organisation de la découverte et des activités sur le massif (Vol libre, Transport-Découverte, etc.) ainsi que l'indispensable sécurisation des lieux.

Pour cela, il est proposé de soutenir la démarche d'installation de relais de téléphonie mobile, soit sous le principe de l'itinérance qui consiste à permettre aux abonnés d'utiliser un pylône appartenant à un autre opérateur que le leur, soit par la mise en place des trois relais sur le même pylône. Dans un souci d'intégration paysagère, l'utilisation de pylône existant constitue la première base de travail.

NATURE DES DEPENSES

Frais d'inventaire et recensement des pylônes existants sur le massif du Puy Mary ;
Frais d'expertise de ces structures (localisation, énergie à proximité...) ;
Frais de conventionnement avec les propriétaires de pylônes existants.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Conseil Général du Cantal,
Syndicat Mixte du Puy Mary, communes

PARTENAIRES TECHNIQUES

P.N.R.VA.,
Collectivités locales, propriétaires,
S.D.A.P., D.D.E., DIREN Auvergne

COÛT TOTAL ESTIME

..... Euros

ECHEANCIER DE REALISATION

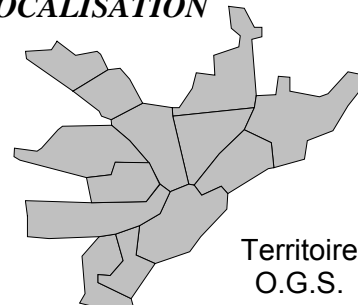
2004 - 2006

CRITERES D'EVALUATION

Nombre de relais installés
Pourcentage du territoire couvert par la téléphonie mobile

AXE B : ORGANISATION DE LA DECOUVERTE DU GRAND SITE**MESURE 4****MISE EN PLACE DES SERVICES
D'ACCUEIL ET D'INFORMATION****Action n° 23****DEVELOPPEMENT DES SITES D'ACCUEIL
POUR CAMPING-CARS****OBJECTIFS**

Améliorer l'accueil des visiteurs en développant le nombre de sites aménagés pour Camping-cars.

LOCALISATIONTerritoire
O.G.S.**EXPOSE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Plus de 500 000 camping-cars circulent toute l'année à travers l'Europe.

Le Grand Site du Puy Mary voit chaque année un nombre important de ces visiteurs itinérants, que ce soit sur le Pas de Peyrol ou dans les vallées périphériques, certains s'arrêtant pour plusieurs jours ou semaines...

A ce jour, aucun aménagement n'existe pour les accueillir dans les meilleures conditions, pour éviter des stationnements illégaux ou inadaptés et pour favoriser le respect de l'environnement en évitant les rejets polluants.

Cinq bornes pourraient ainsi voir le jour dans les différentes vallées (1 par vallée), permettant d'accueillir et répondre aux besoins spécifiques de ces touristes itinérants.

La promotion est ensuite assurée par le fournisseur dans 9 guides européens et diffusé par divers réseaux nationaux. Elle pourra être relayée par les actions propres du Syndicat.

NATURE DES DEPENSES

Frais de recensement et d'analyse des sites ;
Frais d'aménagement des sites retenus (raccordement au réseau, aménagements paysagers des abords...);
Frais d'acquisition et d'installation des bornes.

suite

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Communes,
Communauté de communes

PARTENAIRES TECHNIQUES

S.M.P.M., Conseil Général du Cantal, P.N.R.VA.,
Collectivités locales, propriétaires,
S.D.A.P., D.D.E., DIREN Auvergne

COÛT TOTAL ESTIME

40 000 Euros

ECHEANCIER DE REALISATION

2004 - 2010

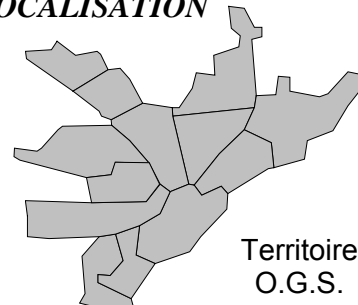
CRITERES D'EVALUATION

Nombre de sites installés
Taux d'utilisation des sites



AXE B : ORGANISATION DE LA DECOUVERTE DU GRAND SITE**MESURE 4****MISE EN PLACE DES SERVICES
D'ACCUEIL ET D'INFORMATION****Action n° 24****MISE EN PLACE ET GESTION
D'UNE SIGNALÉTIQUE COHERENTE****OBJECTIFS**

Améliorer l'accueil et l'orientation des visiteurs, la promotion de nos ressources locales tout en préservant les paysages du Grand Site.

LOCALISATION**EXPOSE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

L'application de la réglementation de la publicité extérieure constitue un enjeu fort de la protection du cadre de vie, non seulement de celui que constituent les espaces remarquables, mais aussi du cadre de vie quotidien du citoyen.

L'environnement du Grand Site est exceptionnel et il convient de le sauvegarder pour que les paysages restent attractifs tout en encourageant les activités économiques qui rendent vivant et accueillant cet espace naturel.

L'application de la charte signalétique du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne permettra non seulement de respecter la loi, mais surtout d'orienter les visiteurs et de faciliter la découverte du Grand Site, de faire la promotion de nos diverses ressources locales et d'améliorer le paysage aussi bien en milieu naturel que dans les bourgs. Elle permettra par ailleurs de renforcer le consensus local et de poursuivre les réflexions engagées avec les acteurs économiques du massif.

Une réflexion concernant la signalétique routière sera par ailleurs initiée, répondant à la nouvelle organisation du massif.

NATURE DES DEPENSES

Frais d'inventaire de l'existant (formation d'un technicien du Syndicat, communication, sensibilisation...);
Frais de mise en œuvre (démontage des panneaux obsolètes, réalisation et pose des nouveaux panneaux, etc.);
Conception, réalisation et pose des panneaux du Grand Site de France « Puy Mary – Volcan du Cantal »;
Suivi de l'action.

suite

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Privés, communes
Syndicat Mixte du Puy Mary (coordination),

PARTENAIRES TECHNIQUES

P.N.R.VA., Conseil Général du Cantal,
Collectivités locales, prestataires locaux,
S.D.A.P., D.D.E., DIREN Auvergne

COÛT TOTAL ESTIME

95 000 €uros (diagnostic en cours)

ECHEANCIER DE REALISATION

2004 - 2010

CRITERES D'EVALUATION

Participation des privés (réunions, expositions...)
Consensus local collectivités – privés
Pourcentage de panneaux obsolètes supprimés, et de panneaux conformes à la charte installés.



Exemples de préenseignes
suivant la charte signalétique du P.N.R. des Volcans d'Auvergne

AXE

C

REDYNAMISATION
ECONOMIQUE
DU GRAND SITE

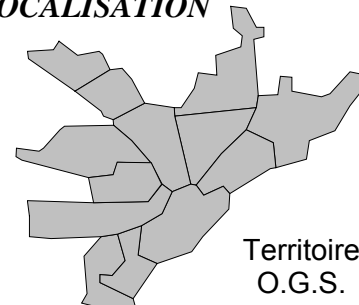
AXE C : REDYNAMISATION ECONOMIQUE DU GRAND SITE

MESURE 1
PROMOTION – COMMUNICATION

Action n° 25
POSITIONNEMENT
MARKETING DU GRAND SITE

OBJECTIFS

Connaître précisément la demande touristique afin de déterminer le marché, la segmentation de la clientèle, le positionnement du site et d'en adapter l'offre.

LOCALISATION**EXPOSE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Tout territoire touristique doit pouvoir répondre aujourd'hui aux besoins de sa clientèle et se démarquer par rapport à des sites concurrentiels.

Le Puy Mary, fort de sa notoriété, ne doit pas négliger l'évolution des demandes touristiques (fragmentation et diminution de la durée des séjours, exigences de qualité...) ni délaissé la gestion de son image de haut lieu touristique cantalien.

Les études de marché permettent de déterminer les profils de clientèles présents sur le massif ainsi que leurs besoins en terme d'accueil, de services, d'informations, d'animations, etc.


Le positionnement marketing et l'image du Puy Mary sont donc essentiels à la compréhension du massif dans son ensemble par les touristes. Cette image, respectueuse de « l'esprit des lieux » du Grand Site participe à l'évolution des comportements touristiques pour que le Puy Mary ne soit plus seulement un lieu de passage, mais devienne une véritable destination touristique, un lieu de séjour et de découverte du volcan cantalien.

Cette démarche sera réalisée en étroite collaboration avec l'Observatoire Départemental du Tourisme du Cantal et le Système Permanent d'Observation du Tourisme (SPOT) de la Région Auvergne, ainsi que le Comité Départemental du Tourisme et du Thermalisme du Cantal, au travers d'enquêtes thématiques réalisées tout au long de la mise en œuvre du programme d'actions.

NATURE DES DEPENSES

Outre les dépenses de communication (Action 26), de promotion (Action 27), de commercialisation des produits (Action 30), ou d'aide aux prestataires (Actions 27 à 31), les actions de marketing territorial du Puy Mary comprennent :

- Frais d'études et d'enquête, de type qualitatives, sur l'évolution des comportements et des pratiques sur le site ainsi que les niveaux de satisfaction des visiteurs afin de mesurer l'impact de ce nouveau positionnement ;
- Frais d'études de marché régulières, de type quantitatives, afin d'ajuster l'offre du Grand Site à ses différents types de clientèles.

suite 

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Puy Mary

PARTENAIRES TECHNIQUES

Observatoire Départemental du Tourisme, SPOT
Comité Départemental du Tourisme, P.N.R.V.A.
Structures intercommunales, communes, privés
Structures de commercialisation (SLA, OT, TO)

COÛT TOTAL ESTIME

30 000 Euros

ECHEANCIER DE REALISATION

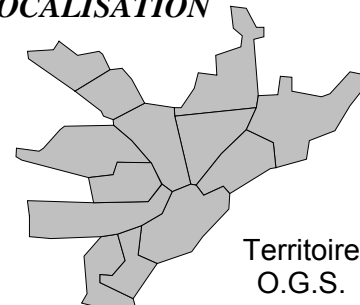
2004 - 2010

CRITERES D'EVALUATION

Nombre d'enquêtes thématiques réalisées et leur représentativité ;
Rédaction d'un plan marketing ;
Coordination et cohérence avec les enquêtes réalisées par d'autres organismes (EPCI, Offices de Tourisme, etc.) ;

AXE C : REDYNAMISATION ECONOMIQUE DU GRAND SITE**MESURE 1****PROMOTION – COMMUNICATION****Action n° 26****EDITION DE DOCUMENTATIONS TOURISTIQUES
ET D'UN SITE INTERNET****OBJECTIFS**

Affirmer la destination touristique du territoire : valoriser le massif dans son ensemble, faire connaître et susciter l'envie de visiter les villages de montagne et les vallées rayonnantes autour du Puy Mary. Mettre en exergue les traditions et les savoir-faire des habitants, ainsi que les richesses patrimoniales du Grand Site.

LOCALISATIONTerritoire
O.G.S.**EXPOSE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Le Puy Mary souffre grandement de son image de lieu touristique de passage, sur lequel on ne s'attarde qu'une heure ou deux, et qui n'est finalement qu'une étape pour la plupart des touristes avant de rejoindre des sites plus « urbains » (Salers, Murat...).

La gestion des flux touristiques et une bonne communication doivent permettre aux touristes d'élargir leur terrain de découverte et d'augmenter leur temps de passage sur le massif en visitant un ou plusieurs villages d'altitude et leur vallée. Un tourisme plus diffus mais aussi plus valorisant, plus pédagogique, peut ainsi être mis en place.

Le massif du Puy Mary est donc amené à devenir un territoire touristique en lui-même avec des produits phares identitaires et une image précise suivant les différents segments de clientèle.

Il convient pour cela de définir une réelle stratégie de communication, basée sur les enjeux et les problématiques du Grand Site « *Puy Mary – Volcan du Cantal* », mais aussi sur l'ouverture vers les vallées et les villages, afin d'ancrer dans l'esprit des visiteurs l'image d'un territoire géographique et touristique cohérent. Il est donc nécessaire d'introduire dans tous les documents des aspects humains, conviviaux, des lieux de vie et d'animations, afin de transformer l'image plutôt désertée et terne des grands espaces du « pays vert » utilisée dans de nombreux documents. L'image globale du massif devra être déclinée en associant un visuel à un produit découverte.

NATURE DES DEPENSES

A la suite du positionnement marketing du site et de la connaissance de la clientèle (Action 25), divers supports seront réalisés en cohérence avec la charte graphique départementale (lien avec l'Action 27) :

- conception d'un **document d'appel global** sur le site (informations sur le site classé, sur l'Opération Grand Site, sur les activités phares du massif, etc. ; en plusieurs langues) ;
- construction et gestion d'un **site Internet efficace et pratique**, permettant de s'informer très concrètement des possibilités d'accueil, d'animations, etc., mais également de concevoir son séjour sur le massif, tout en mettant en avant le cadre exceptionnel et les richesses du Grand Site ; (une large coopération locale devra permettre de mettre en ligne un site de type « portail »).
- conception de **documents d'accueil**, notamment le guide des animations « les vallées en fête » ; en plusieurs langues ; réflexions sur la mutualisation des moyens concernant ces documents (EPCI)... ;
- élaboration de **documents spécifiques** de promotion et commercialisation, suivant les profils de clientèles ou les types d'activités, en partenariat avec les professionnels structurés (Actions 28, 29) ;
- conception de **livrets pédagogiques**, reprenant une même charte graphique (collection Grand Site), en lien avec les thématiques abordées dans les Centres d'Accueil (« Carnets de route »), ou avec des produits spécifiques (ex. : livret de découverte d'un Espace Naturel Sensible, d'un sentier thématique...).

Frais de conception, d'impression et de diffusion

suite

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Puy Mary

PARTENAIRES TECHNIQUES

Comité Départemental du Tourisme
P.N.R.V.A.
Conseil Général du Cantal

COÛT TOTAL ESTIME

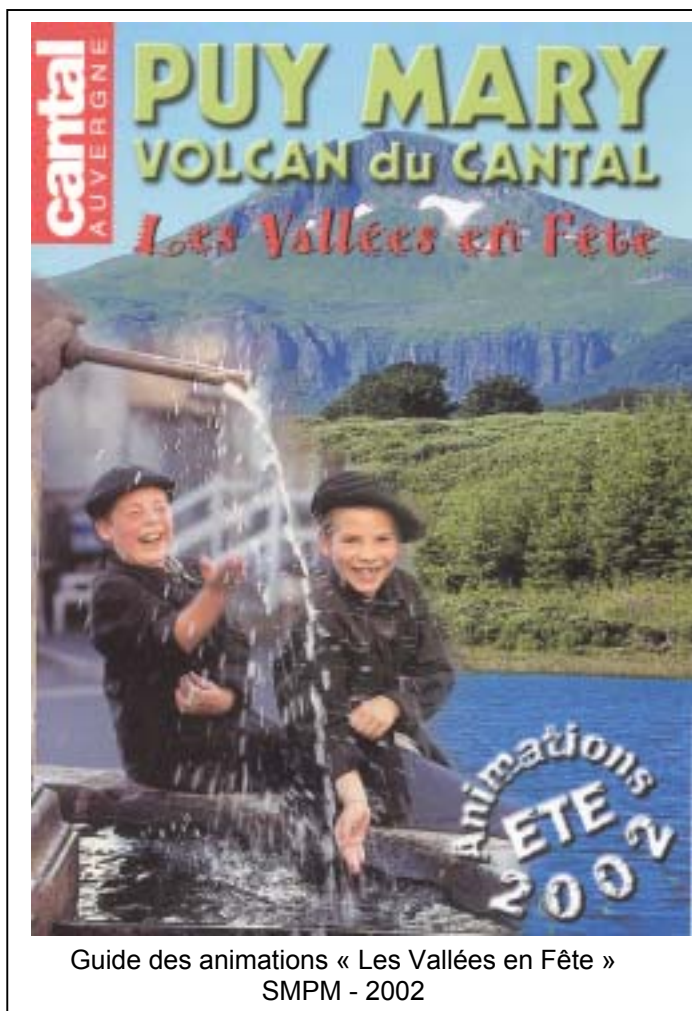
107 000 Euros

ECHEANCIER DE REALISATION

2004 - 2010

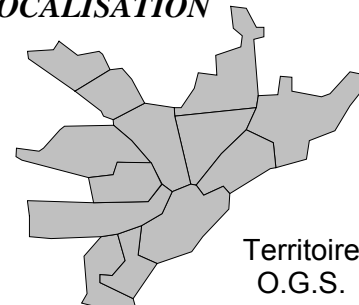
CRITERES D'EVALUATION

Respect de la charte graphique départementale ;
Nombre de professionnels associés ;
Rayon de diffusion et retour (enquête sur les sources d'information des visiteurs).



AXE C : REDYNAMISATION ECONOMIQUE DU GRAND SITE**MESURE 1****PROMOTION – COMMUNICATION****Action n° 27****ELABORATION DE LA CAMPAGNE DE PROMOTION COLLECTIVE « PUY MARY – VOLCAN DU CANTAL »****OBJECTIFS**

Promouvoir le Grand Site « *Puy Mary – Volcan du Cantal* » comme véritable destination touristique auprès de clientèles identifiées lors du positionnement marketing.
Vendre l'image du Grand Site, ses richesses patrimoniales, sa forte identité par une stratégie commune.

LOCALISATION**EXPOSE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

La démarche fédératrice lancée autour du Puy Mary souhaite avant tout redonner toute sa cohérence identitaire au massif, privilégiant le rapprochement des vallées, afin que le Grand Site devienne une destination touristique à part entière, organisée et attractive. A noter que les touristes ont une vision de leur espace touristique beaucoup plus vaste qu'un simple village ou groupement de communes, et que les diverses enquêtes départementales réalisées montrent que le massif est la principale raison de déplacement des visiteurs dans le Cantal.

Ainsi, il convient de renforcer la collaboration entre les structures concernées par le Grand Site (professionnels, EPCI, etc.) et de réaliser une communication commune sur cet espace (tout en déclinant les différents lieux et leurs particularités), valorisant les richesses du massif du Puy Mary, son patrimoine, ses activités, etc.

Pour cela, un plan de promotion sera élaboré sur le Grand Site, en collaboration très étroite avec le Comité Départemental du Tourisme et le Comité Régional du Tourisme, s'appuyant notamment sur les réseaux nationaux et européens déjà organisés tels que le « Club Nature » (Maison de la France - Fédération des C.D.T.) ou le réseau de la Fédération des Services Loisirs Accueil.

Ce plan intégrera :

- 1) la définition précise de l'image « *Puy Mary – Volcan du Cantal* » qui sera véhiculée dans cette promotion, par la réalisation d'une campagne d'images et la sélection de quelques photos supports ;
- 2) la participation à des salons nationaux ou internationaux (en collaboration avec le CDT et le CRT)
- 3) la participation à des salons de proximité ;
- 4) l'accueil de journalistes et l'organisation de conférences de presse régulières ;
- 5) l'organisation d'actions publicitaires (dont affichage 4x3 auprès de grands bassins de chalandises ou dans la presse spécialisée) ;
- 6) etc.

Le plan de promotion s'appuiera par ailleurs sur le label « Grand Site de France » dont aura en gestion le Syndicat Mixte du Puy Mary pour lequel une démarche spécifique avec le Réseau des Grands Sites de France est envisageable (salons communs, etc.)

Cette première phase sur le Grand Site devra par ailleurs permettre d'engager une réflexion avec les autres « territoires » du strato-volcan, afin d'envisager, à terme, une campagne de promotion commune sur l'ensemble de cet espace de découverte et d'activités touristiques qu'est le **Massif cantalien** (Puy Mary, Lioran, Murat, Riom-ès-Montagnes, Salers, Aurillac), et notamment la participation à des salons en commun. Outre les promotions « Grand Site », les actions partenariales de promotion locales ou régionales (micromarchés...) se feront exclusivement sur l'identité Grand Site ou « **Massif cantalien** ».

suite

NATURE DES DEPENSES

Outre les dépenses liées à l'élaboration de documentations touristiques (Action 26), le plan de promotion comprendra :

- Frais de réalisation d'une campagne d'images (concours de photographes professionnels, acquisition des droits, création d'une photothèque Grand Site, etc.) ;
- Frais de conception et d'élaboration de supports de promotion (stand parapluie, autres supports salons ; affiches, cartes postales ; messages promotionnels dans les brochures CDT, CRT, etc.) ;
- Frais de participation à des salons (inscription, déplacement, hébergement, restauration, etc.) ;
- Frais d'organisation de conférences de presse, de réalisation d'un dossier de presse, etc. ;
- Frais d'accueil sur le Grand Site des divers médias (déplacement, hébergement, restauration, ...) ;
- Frais de publicité dans la presse spécialisée (randonnée, famille, etc.).

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Puy Mary

PARTENAIRES TECHNIQUES

CG 15 - CDT - CRT - P.N.R.V.A.,
EPCI, Communes
Professionnels touristiques, producteurs...

COÛT TOTAL ESTIME

292 000 Euros

ECHEANCIER DE REALISATION

2004 – 2010

CRITERES D'EVALUATION

Participation à des salons ;
Nombre de personnes touchées et de contacts pris sur les salons ;
Nombre de conférences d'organisées et de journalistes accueillis ;
Evaluation de l'efficacité des actions (pertinence des salons, des affiches...).

AXE C : REDYNAMISATION ECONOMIQUE DU GRAND SITE**MESURE 2**

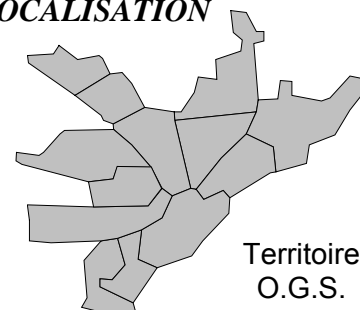
**DEVELOPPEMENT ET
COMMERCIALISATION DES
PRODUITS TOURISTIQUES**

Action n° 28

**DEVELOPPEMENT DE PRODUITS D'ACCUEIL ET
D'ANIMATION GRAND SITE**

OBJECTIFS

Proposer aux visiteurs une gamme de produits d'accueil ou d'animation, qualifiés, certains marqués Grand Site de France « *Puy Mary – Volcan du Cantal* »

LOCALISATION**EXPOSE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

La forte notoriété du Grand Site, la présence de visiteurs de passage, principalement à la demi-journée ou à la journée, l'existence du label "Grand Site de France" dont aura en gestion le Syndicat et la démarche exemplaire de développement durable qui y est rattachée doivent permettre de proposer aux touristes des produits touristiques simples, facilement commercialisables, sans agrément particulier, véhiculant avant tout l'image et l'identité forte du « *Puy Mary – Volcan du Cantal* ».

Cette offre concerne :

- des produits d'accueil tels que des affiches, cartes postales, tee-shirts, parkas, sacs, (etc.), regroupés sous une identité fédératrice à définir tel que « *Comptoir du Puy Mary* », « *Boutique du Puy Mary – Volcan du Cantal* » ;
- des produits d'animation à la demi-journée ou à la journée (sorties-découvertes thématiques : volcan, faune, flore, en lien avec les thèmes des Centres d'accueil et d'interprétation, etc.), adaptables à différents publics (scolaires, adultes), associant diverses prestations (randonnée, repas terroir, visite de musées ou sites, etc.).

Cette commercialisation pourra se réaliser sur les divers lieux d'accueil du public (Centres d'accueil et d'Interprétation, Office de Tourisme, professionnels locaux, etc.). Les actions mises en œuvre directement par le Syndicat Mixte du Puy Mary lui permettront d'en retirer un certain bénéfice financier pour contribuer au bon fonctionnement des services d'accueil qu'il aura en gestion.

Le Syndicat assurera un suivi et un appui technique auprès des initiatives privées du Grand Site.

Le projet de parc familial « *Les Farfadets du Puy Mary* », répondant à une demande forte sur le Grand Site (animations enfants, groupes...) fera l'objet d'un soutien particulier.

La promotion des projets privés (action 27) ne sera possible que dans le cadre d'une action collective (regroupement de professionnels répondant à une démarche spécifique Grand Site : Action 29).

NATURE DES DEPENSES

S'appuyant sur la connaissance de la demande (Action 25) et sur l'expérience acquise par le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, cette action prévoit, outre l'animation globale (Action 35) :

- Réalisation d'études de conception de produits dérivés, réflexion "qualité" en lien avec le label "Grand Site de France" et la démarche "Qualité Auvergne" ;
- Création des premiers produits d'accueil et d'animation (fabrication ou édition, mise en place de partenariats avec des professionnels compétents) ;
- Frais de réalisation d'un document (livre) haut de gamme sur le thème du « *Volcan du Cantal* ».

suite

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Puy Mary,
Prestataires privés

PARTENAIRES TECHNIQUES

Professionnels locaux, C.D.T., C.R.T.,
S.L.A. « Destination Cantal », P.N.R.V.A.

COÛT TOTAL ESTIME

40 000 Euros

ECHEANCIER DE REALISATION

2004 - 2010

CRITERES D'EVALUATION

Nombre de produits créés, nombre de prestataires associés,
Nombre de produits vendus, chiffre d'affaires et adéquation de l'offre à la demande,
Nombre de nouveaux services offerts...



Projet de Parc Familial « Les Farfadets du Bois Mary »

AXE C : REDYNAMISATION ECONOMIQUE DU GRAND SITE**MESURE 2**

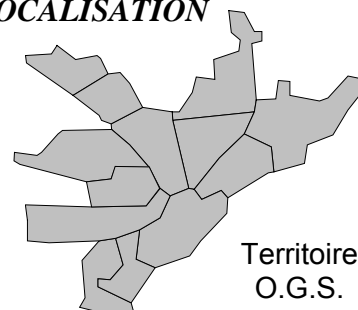
**DEVELOPPEMENT ET
COMMERCIALISATION DES
PRODUITS TOURISTIQUES**

Action n° 29

**DEVELOPPEMENT DE SEJOURS DE DECOUVERTE ET
D'INTERPRETATION**

OBJECTIFS

Augmenter les retombées économiques locales du tourisme par la mise en place d'une stratégie d'actions concernant le développement de séjours, sur le thème de la "Découverte du Volcan du Cantal", apportant une réelle valeur ajoutée au Grand Site et aux prestataires locaux.

LOCALISATION**EXPOSE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Cette action devra permettre d'encourager l'émergence de nouveaux produits touristiques complets et la création de courts séjours et séjours de découverte (une nuitée minimum), sur la base des connaissances de la demande et des segments de clientèles (Action 25), favorisant ainsi le développement des services existants et l'implantation de nouveaux professionnels (activités, hébergements, restaurations, etc.).

Cette nouvelle offre se développera exclusivement autour de l'identité forte du Grand Site. Ces produits identitaires, à l'image de la qualité et des spécificités du territoire, devront s'organiser autour du thème central de la « **Découverte** » du Volcan du Cantal, de ses richesses naturelles, culturelles, etc.

Le développement d'une offre spécifique « enfant » et « groupe », quasi inexistante sur le massif, est tout particulièrement souhaité pour ce territoire.

Il s'agira de mettre en relation et en réseau des activités et des professionnels locaux grâce à :

- La sensibilisation et l'animation des divers partenaires privés dans le cadre d'une démarche partenariale (Chargé de mission Tourisme – action 35) ;
- L'organisation de journées d'information et de formations thématiques (site classé, connaissance des attentes des touristes et leurs évolutions, l'accueil, la connaissance du territoire et des activités...)
- La mise en place d'un partenariat fort avec le Comité Départemental du Tourisme du Cantal et le Service Loisirs Accueil "Destination Cantal" (aide au montage de produits Grand Site, promotion, etc.).

Le montage d'un produit sera subventionné selon les procédures habituelles d'intervention financière.

A terme, l'organisation des partenaires privés et publics au sein d'une structure fédératrice (association ou autre) est souhaitée, permettant le développement des entreprises touristiques concernées, une meilleure organisation et coordination des professionnels et la création d'une véritable dynamique touristique sur le Grand Site. Fédérés, les adhérents au groupement s'organiseraient sur la base d'une charte commune, élaborée en collaboration avec le Syndicat Mixte du Puy Mary, dans le respect de l'esprit de l'Opération Grand Site. Cette charte « de bonnes pratiques » (...), à laquelle pourra adhérer tout prestataire désireux de s'engager sur l'amélioration de la qualité de son activité et sur le développement d'une offre spécifique Grand Site (Accueil Nature, etc.) permettrait aux membres d'échanger leur savoir-faire, de se former à certaines techniques et connaissances spécifiques (Environnement, paysage...) et d'effectuer des actions spécifiques auprès de prescripteurs de séjours, etc.

Seule cette organisation permettra d'engager un partenariat fort avec le Syndicat Mixte du Puy Mary et les structures de commercialisation (Action 30), et à terme, une utilisation de la marque Grand Site de France.

suite

NATURE DES DEPENSES

Outre l'animation et le conseils auprès des acteurs, la définition d'une stratégie de filière, la mise en réseau des professionnels locaux, le suivi et l'actualisation du diagnostic de l'offre existante, etc. réalisés par le **Chargé de mission Tourisme (Action 35)**, cette action comprend :

- Organisation de journées de formation et/ou d'information auprès des prestataires privés ;
- Création et animation d'une association des professionnels du tourisme du Grand Site pour les impliquer dans la démarche de développement durable, de qualité et d'actions communes ;
- Rédaction d'une charte qualité Grand Site avec les prestataires ; édition et impression de cette charte ;
- La conception des produits et séjours qualifiés (études, formation) n'est pas intégrée dans l'O.G.S. (voir procédures habituelles : Région, FEOGA, LEADER Parc, etc.)

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Puy Mary,
Prestataires privés

PARTENAIRES TECHNIQUES

C.D.T., Professionnels locaux,
Chambres consulaires, EPCI
S.M.P.M.

COÛT TOTAL ESTIME

15 000 Euros

ECHEANCIER DE REALISATION

2004 - 2010

CRITERES D'EVALUATION

Nombre de nouveaux produits touristiques complets, séjours et courts séjours créés,
Regroupement des professionnels du massif
Nombre de nouveaux services offerts...
Nombre de séjours reconnus « Grand Site »,

AXE C : REDYNAMISATION ECONOMIQUE DU GRAND SITE**MESURE 2**

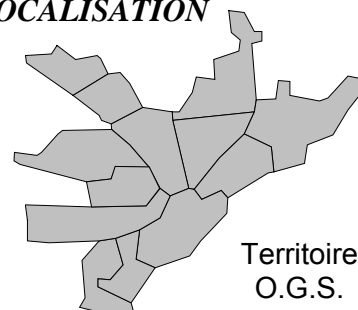
**DEVELOPPEMENT ET
COMMERCIALISATION DES
PRODUITS TOURISTIQUES**

Action n° 30

**MISE EN MARCHÉ DE L'OFFRE TOURISTIQUE
DU GRAND SITE**

OBJECTIFS

Identifier une offre spécifique Grand Site et faciliter la commercialisation des produits touristiques du massif par l'intermédiaire des Centres d'Accueil et d'Interprétation du Grand Site, des centrales de réservation, des Tours Opérateurs, etc.

LOCALISATION

Territoire
O.G.S.

EXPOSE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les prestataires privés qui s'engageront dans une démarche qualité avec l'Opération Grand Site (Action 29) bénéficieront, pour les produits complets et de séjours qu'ils auront créés sur le Grand Site :


- d'une promotion privilégiée par les divers supports de communication du Grand Site (Action 26) ;
- d'une promotion privilégiée dans les Centres d'Accueil dans les Vallées (Action 37) ;
- d'une commercialisation spécifique par "Destination Cantal" et la centrale de réservation en cours de création dans le cadre de la réorganisation régionale et interrégionale ;
- d'une commercialisation sur le site Internet du Grand Site (Action 26) ;
- d'une commercialisation par un document spécifique Grand Site, élaboré par le C.D.T. et le S.L.A. "Destination Cantal", et diffusé avec les supports départementaux de commercialisation (séjours vacances et voyages groupes) ;
- d'une commercialisation par le Syndicat, aux côtés du C.D.T., sur des salons spécialisés et workshops.

Outre ces premières actions, une réflexion est actuellement engagée entre le Syndicat Mixte et le Service Loisirs Accueil sur la mise en place d'une démarche spécifique permettant d'inciter financièrement et de développer la commercialisation de produits complets et séjours sur le Grand Site (aide directe, participation à la commission SLA, etc.).

Seules les actions collectives pourront être retenues dans le cadre de cette promotion et commercialisation de produits complets du Grand Site. Dans un premier temps, les prestataires privés retenus dans cette démarche devront répondre à un cahier des charges précis et rigoureux élaboré par le Syndicat Mixte du Puy Mary. Ensuite, l'adhésion au regroupement des professionnels du Grand Site et le respect de la charte élaborée (Action 29) sera indispensable pour participer à cette démarche.

A terme, le regroupement de professionnels devrait pouvoir commercialiser des produits complets auprès de Tours Opérateurs spécialisés, et devra donc développer des relations commerciales en ce sens. De même, afin de commercialiser directement les produits de son territoire et faciliter les relations avec ces T.O., la question d'une adhésion directe du Syndicat Mixte au S.L.A. devra être étudiée (coordination et organisation de forfaits touristiques par le chargé de mission tourisme du Grand Site).

Dans leur phase de démarrage, seuls les produits d'accueil et d'animation mis en œuvre par le Syndicat Mixte du Puy Mary seront commercialisés et vendus directement dans les Centres d'accueil par le personnel du Syndicat (Régie), ainsi que ceux de ces principaux partenaires publics tel que le Parc des Volcans d'Auvergne (boutique Parc) ou les E.P.C.I. (topoguides).

suite 

NATURE DES DEPENSES

Outre les dépenses liées à la conception des produits (Action 29), l'animation d'une démarche qualité auprès des acteurs (Action 35), l'équipement et le fonctionnement des Centres d'Accueil permettant la commercialisation de produits (Action 37), l'action prévoit :

- La création d'une Régie (budget annexe du Syndicat Mixte), formation du personnel, acquisition des supports et mobiliers nécessaires à la vente ;
- Le conventionnement avec le C.D.T – S.L.A. pour la mise en place d'une démarche spécifique de commercialisation des séjours et produits complets Grand Site ;
- La mise en place d'une démarche commerciale avec les voyagistes, prise de contact, négociations ;
- L'adhésion au SLA et à plusieurs T.O. ou agences spécialisées ;
- Etc.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Destination Cantal - Centrale de réservation régionale, Syndicat Mixte du Puy Mary

PARTENAIRES TECHNIQUES

Comité Départemental du Tourisme du Cantal, UDOTSI, Professionnels privés et publics

COÛT TOTAL ESTIME

6 000 Euros

ECHEANCIER DE REALISATION

2004 - 2010

CRITERES D'EVALUATION

Nombre de séjours et produits vendus, chiffre d'affaires général
Retombées économiques privées et publiques
Développement de la notoriété du site

AXE C : REDYNAMISATION ECONOMIQUE DU GRAND SITE**MESURE 2**

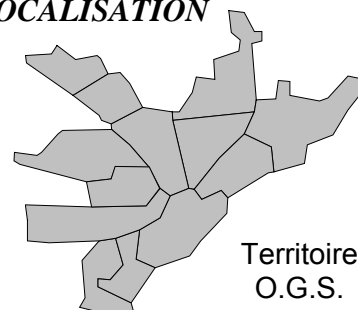
**DEVELOPPEMENT ET
COMMERCIALISATION DES
PRODUITS TOURISTIQUES**

Action n° 31

**SOUTIEN AUX NOUVEAUX PROJETS
D'HEBERGEMENT**

OBJECTIFS

Offrir à la clientèle de séjour des hébergements en rapport avec ses attentes, notamment d'un point de vue qualitatif, en lien avec les orientations de l'Opération Grand Site.

LOCALISATION

Territoire
O.G.S.

EXPOSE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

La création, le développement, la modernisation et la mise aux normes des structures d'hébergement doivent avoir pour objectif le développement du tourisme « diffus », tourisme doux, tourisme Nature. Les actions qui seront engagées sur le Grand Site devront prendre en compte aussi bien l'augmentation de l'offre que sa qualification.

Les prestataires touristiques ont souvent du mal à suivre les mutations des comportements des clientèles et à s'y adapter, plus particulièrement en milieu rural où l'activité touristique est fréquemment considérée comme secondaire et peu professionnalisée.

Le premier objectif est donc de sensibiliser les prestataires, souvent gestionnaires de structures vieillissantes et de moindre qualité pour les amener à s'associer à une démarche qualité avec le Grand Site au travers des réunions publiques, de journées d'information ou des formations thématiques.

Dans un second temps, le Syndicat Mixte devra conseiller et orienter les porteurs de projets en lien avec les techniciens des structures compétentes dans les domaines de l'amélioration de la qualité, des labels, des subventions.

De part les difficultés spécifiques et importantes de ce territoire en la matière, il convient cependant d'étudier les possibilités de soutenir financièrement l'amélioration qualitative et quantitative des infrastructures d'accueil touristiques, soit sur des types d'hébergement, soit sur des frais spécifiques, soit encore par modification des plafonds dans le cadre des subventions existantes... des négociations doivent être engagées dans ce sens.

Le développement des hébergements spécialisés (notamment liés à la randonnée) devra également constituer un des principaux domaines d'intervention (Action 21).

Enfin, la mise en place du Pôle d'Economie du Patrimoine « *Pierre, lauzes et chaume : transformation des ressources et valorisation des savoir-faire* » sur la partie cantalienne du Parc des Volcans d'Auvergne devra par ailleurs permettre d'apporter des solutions nouvelles quant à l'utilisation de matériaux traditionnels et de savoir-faire locaux.

suite

NATURE DES DEPENSES

Organisation et animation de réunions d'information et de journées de formation auprès des prestataires privés, avec l'intervention de professionnels du tourisme (accueil, qualité, normes, labels...);

Soutien financier complémentaire (sous réserve, à l'étude !):

- sur des types d'hébergement : chambres d'hôtes, gîtes d'étape, gîtes à thème (Panda, de Neige);
- sur des frais spécifiques : réhabilitation et mise en valeur du patrimoine spécifique (lauzes, etc.); amélioration de la qualité des hébergements (chauffages, abonnements téléviseurs, téléphone...), notamment lors des reclassements ; etc.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Puy Mary (*animation*),
Propriétaires privés et publics

PARTENAIRES TECHNIQUES

CCI, Observatoire du Tourisme, Gîte de France, Clévacances, PNRVA, Conseil Général, CDT, EPCI, Chambre d'Agriculture, UDOTSI, SDAP...

COÛT TOTAL ESTIME

6 000 Euros

ECHEANCIER DE REALISATION

2004 - 2010

CRITERES D'EVALUATION

Amélioration de la qualité des hébergements (nombre d'étoiles)
Nouveaux hébergements créés
Utilisation des matériaux traditionnels (en relation avec le Pôle d'Economie du Patrimoine)



Auberge de Pays d'Auvergne « Le Bout du Monde » à Mandailles

AXE C : REDYNAMISATION ECONOMIQUE DU GRAND SITE**MESURE 3**

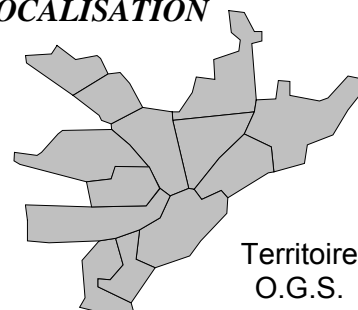
**ANIMATION DES VALLEES,
REDYNAMISATION
ECONOMIQUE ET SOCIALE**

Action n° 32

**OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION
(O.C.M.) DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT**

OBJECTIFS

Protéger, promouvoir et mettre en valeur les paysages de la culture régionale dans un esprit de développement des entreprises.
Sensibiliser les artisans en vue de l'intégration de leurs bâtiments dans l'environnement paysager et architectural.
Faire participer les artisans-commerçants au renforcement de l'image de marque du Grand Site pour contribuer ainsi au développement touristique du site.

LOCALISATION

Territoire
O.G.S.

EXPOSE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le territoire du Grand Site du Puy Mary, et plus généralement les Monts du Cantal au cœur du département, possèdent un patrimoine naturel, historique et culturel exceptionnel. Le développement touristique, donc économique, passe obligatoirement par la mise en valeur de ce patrimoine.

Afin de maintenir un maillage d'entreprises dans les vallées, le Syndicat Mixte souhaite mettre en place un dispositif expérimental d'appui technique, de conseils et d'aides financières destiné aux entreprises artisanales et commerciales.

Cette « Opération Collective de Modernisation » axée sur l'insertion paysagère s'inscrit dans la démarche de développement durable du Grand Site en permettant :

- de valoriser les artisans commerçants de façon équitable sur son territoire ;
- d'agir pour la préservation des paysages ;
- de mettre en valeur le patrimoine rural ;
- d'induire un meilleur développement économique des vallées par la mise en valeur et la modernisation des entreprises artisanales.

Le territoire de l'O.G.S. ne comprenant qu'une cinquantaine d'entreprises, l'O.C.M. serait étendue à l'ensemble des vallées, soit 26 communes réparties autour du site afin d'assurer une cohérence économique, représentant un panel de 350 entreprises artisanales et commerciales.

NATURE DES DEPENSES

Frais d'études, d'animation et de suivi de la démarche globale avec les entreprises artisanales et commerciales ;
Frais de recensement des entreprises potentielles ;
Frais d'étude de faisabilité et de mise en cohérence des projets de modernisation ;
Actions collectives et accompagnement de mise en œuvre.

suite

MAÎTRISE D'OUVRAGE

PARTENAIRES TECHNIQUES

Chambre de Métiers du Cantal

Syndicat Mixte du Puy Mary
Communautés de Communes et d'Agglomération
CAUE – PNRVA...

COÛT TOTAL ESTIME

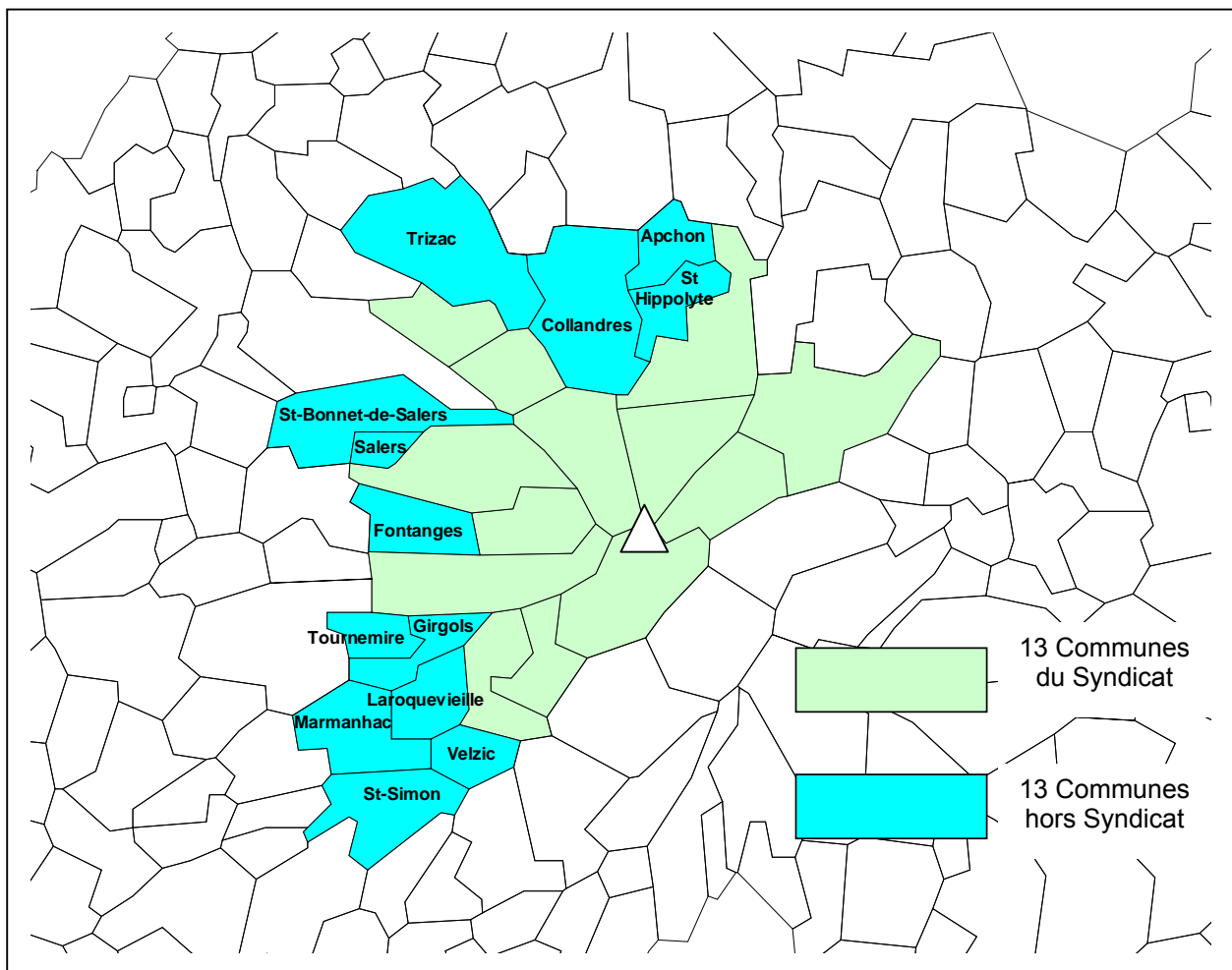
ECHEANCIER DE REALISATION

24 000 €uros (animation)
..... €uros (travaux)

2004 - 2010

CRITERES D'EVALUATION

Nombre de professionnels engagés dans la démarche
Nombre de projets de modernisation et d'insertion paysagère réalisés



Carte des communes éligibles à l'O.C.M. Grand Site

AXE C : REDYNAMISATION ECONOMIQUE DU GRAND SITE**MESURE 3**

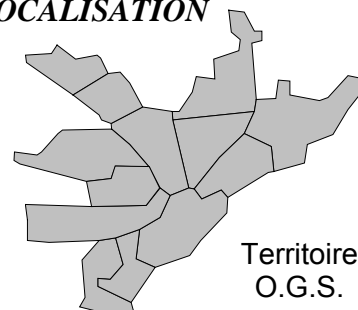
**ANIMATION DES VALLEES,
REDYNAMISATION
ECONOMIQUE ET SOCIALE**

Action n° 33

**SOUTIEN AUX ANIMATIONS ET MANIFESTATIONS
D'INTERET « GRAND SITE »
ET CREATION D'UN EVENEMENT GRAND SITE**

OBJECTIFS

Soutenir les initiatives de création d'animations ou de manifestations respectueuses du site, participant à rapprocher les acteurs du territoire, à valoriser le caractère exceptionnel du « Volcan du Cantal » et à apporter des retombées économiques directes ou indirectes (promotion) aux vallées du Grand Site.
Créer un événementiel annuel Grand Site renforçant l'attractivité générale du site.

LOCALISATION**EXPOSE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Des associations locales organisent déjà des événements d'envergure qui contribuent à la notoriété du Grand Site et valorisent son patrimoine et ses savoir-faire...

Le Volcan du Cantal représente notamment un terrain d'aventure et de découverte propice aux activités de pleine nature et à des événementiels valorisant l'image de la montagne cantalienne. De plus, les participants et accompagnants représentent une niche de clientèle sportive, amoureuse de grands espaces et qui revient bien souvent sur le site en famille pour des séjours de détente : ce sont aussi de futurs clients pour les prestataires du site qu'il est possible de fidéliser.

Au delà de ces événements sportifs, des manifestations valorisant les traditions, les savoir-faire, la gastronomie doivent être développées à l'échelle du Grand Site pour affirmer l'identité de massif.

Enfin les animations de découverte, organisées par des prestataires privés partenaires de l'Opération, en lien avec l'organisation des flux touristiques sur le Grand Site (Actions de l'Axe **B**), méritent un soutien particulier.

Le Grand Site doit pouvoir s'investir techniquement et financièrement dans leur promotion puisqu'elles participent à l'animation du site et sont une force d'attraction qui peut permettre d'allonger les séjours touristiques. Aussi, l'action du Syndicat consistera à :

- inciter les organisateurs de manifestations à élargir l'échelle de leur territoire d'action en se regroupant autour d'une identité commune « Volcan du Cantal » ;
- faire la promotion de toutes les animations et manifestations valorisant le Grand Site (Action **26**) ;
- sélectionner 3 à 4 animations et manifestations « d'intérêt Grand Site » répondant à une demande des clientèles ciblées par le positionnement marketing du Grand Site (Action **25**) ou mettant en avant des éléments identitaires forts du territoire, à la hauteur du Grand Site. Un soutien spécifique leur sera apporté (aide financière directe du Syndicat, aide spécifique à la commercialisation, soutien O.G.S. : à définir),
- développer un accueil spécifique des participants aux manifestations sportives sur le Grand Site.
- Créer un événementiel fort et fédérateur des vallées et du Grand Site par le Syndicat.

NATURE DES DEPENSES

Frais d'organisation d'évènements (locations de matériels, animations, assurances, etc.)
Frais de communication (dépliants, programmes, affiches, publicité, etc.) : conception, impression
Frais divers (intervenants, prestataires...)
Frais de conception (étude) de l'événementiel Grand Site (thématique, lieu, modalités de mise en œuvre, etc.)

suite

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Structures organisatrices d'évènements,
Syndicat Mixte du Puy Mary

PARTENAIRES TECHNIQUES

Associations locales, Conseil Général,
Prestataires privés d'activités, EPCI,
S.M.P.M., P.N.R.V.A., C.P.I.E, etc.

COÛT TOTAL ESTIME

333 000 Euros

ECHEANCIER DE REALISATION

2004 - 2010

CRITERES D'EVALUATION

Réalisation de l'événementiel « Grand Site » (3 éditions : 2005-2007-2009)
Appréciation de la notoriété acquise : nombre d'actions de communication (journalistes accueillis, articles, émissions...)
Evolution du nombre de participants et de leur satisfaction

Fête de l'Encalade 2002
Le Falgoux



Raid-Aventure Outdoor
« Puy Mary, le Volcan
vous défie » - éd. 2002

AXE C : REDYNAMISATION ECONOMIQUE DU GRAND SITE**MESURE 3**

**ANIMATION DES VALLEES,
REDYNAMISATION
ECONOMIQUE ET SOCIALE**

Action n° 34

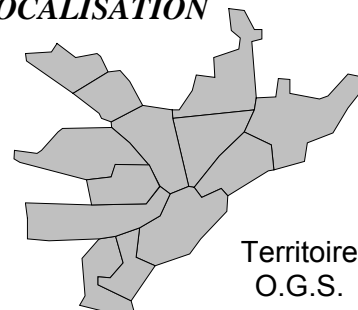
**ELABORATION D'UN PROGRAMME
D' ACTIONS PEDAGOGIQUES ET CULTURELLES**

OBJECTIFS

Positionner le développement durable (environnement, social, économie, éthique) au centre des réflexions sur l'avenir du territoire.

Favoriser les démarches de développement culturel global par l'accueil de spectacles professionnels dans les communes ;

Lutter contre l'exclusion et les disparités d'accès à la culture, notamment des plus jeunes.

LOCALISATION

Territoire
O.G.S.

EXPOSE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION


♦ **Le développement durable** place l'être humain au cœur des processus de développement et propose de conjuguer l'efficacité économique, les équilibres sociaux et la préservation des ressources. Il constitue les fondements de la démarche d'Opération Grand Site « *Puy Mary – Volcan du Cantal* ».

Afin de sensibiliser les plus jeunes (dans un premier temps) à ce défi, des modules d'actions pédagogiques pour les scolaires du massif seront mis en place autour de la découverte de l'environnement et des paysages, du développement culturel (cf. ci-dessous), mais également de la notion même de développement durable d'un territoire.

♦ La mise en place d'un programme d'actions culturelles trouve par ailleurs tout son sens dans les disparités fortes existants entre les communes rurales du Grand Site, relativement éloignées de l'offre culturelle, et les chefs-lieux de cantons périphériques concentrant toutes les actions en la matière.

Pour cela, il est proposé plusieurs actions devant permettre une ouverture au grand public, et notamment aux jeunes, au travers de deux axes principaux :

1. **L'organisation de spectacles professionnels** sur le Grand Site, adaptés aux capacités d'accueil de ces communes rurales, dans le cadre de la démarche départementale de Diffusion du Spectacle Vivant Professionnel "*Scènes en partage*" qui, outre la mise en place du spectacle, intègre l'organisation d'actions de sensibilisation du public (ateliers, conférences, débats, etc.) et d'actions de communication ; Action en partenariat avec les EPCI impliquées dans la démarche ;
2. **La mise en place d'un partenariat fort** avec le Service de la Culture du Conseil Général et l'Association de la Ferme de Trielle (Thiézac), autour du Groupe « Paysage », afin de :
 - **Contribuer à l'éducation artistique des jeunes** du Grand Site, par la mise en place de "classes culturelles Puy Mary" spécifiques avec les établissements scolaires volontaires du massif, autour du thème central de l'environnement, et plus particulièrement autour de la dimension symbolique du Puy Mary. Le projet a pour but de regrouper plusieurs classes du massif qui travailleront en amont sur la topographie, la toponymie et l'onomastique ; A Trielle, une forme artistique et poétique sera donnée à ce travail (chorégraphie, théâtre...) ; sur les trois ans, une classe interrégionale et européenne sera par ailleurs organisée ;
 - **Organiser des missions photographiques** (type documentaire), à la fois par des photographes professionnels et lors de stages de formation d'étudiants d'école d'Art ; les sources seront ensuite utilisées dans le cadre des classes culturelles ou plus généralement dans l'animation de l'O.G.S. ;
 - **Organiser d'autres actions artistiques liées au paysage.**

suite 

NATURE DES DEPENSES

Frais de conception et de réalisation des modules d'actions pédagogiques (animation, déplacements, transport) ; frais de conception d'outils pédagogiques ;
Frais de programmation et d'organisation de spectacles dans les communes (environ 8 par an) ;
Frais d'honoraires et d'hébergement concernant les recherches documentaires pour les classes culturelles (entretiens avec personnes ressources, analyse bibliographique, analyse iconographique) ; la conception et la rédaction du projet culturel ; l'information et la sensibilisation des professeurs... ;
Réalisation des missions photographiques documentaires.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Puy Mary,
Communes, etc.

PARTENAIRES TECHNIQUES

Conseil Général, D.R.A.C., Education Nationale
Ferme de Trielle, Groupe « Paysage » (D.D.E.,
S.D.A.P., Institut Européen des Itinéraires
culturels, les théâtrales...)
P.N.R.V.A., C.P.I.E, Ecomusée de Margeride, etc.

COÛT TOTAL ESTIME

222 000 Euros

ECHEANCIER DE REALISATION

2004 - 2010

CRITERES D'EVALUATION

Réalisation des stages de photographie documentaire,
Nombre de classes culturelles organisées et nombres d'enfants concernés,
Nombre de spectacles organisés dans les communes du Grand Site,

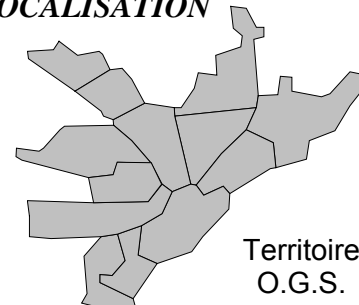
AXE

D

ANIMATION, SUIVI
ET GESTION DE
L'OPERATION
GRAND SITE

AXE D : ANIMATION, SUIVI ET GESTION DE L'OPERATION GRAND SITE**MESURE 1****ANIMATION, SUIVI TECHNIQUE
ET ADMINISTRATIF DE L'O.G.S.****Action n° 35****ANIMATION ET COORDINATION
DE L'OPERATION GRAND SITE****OBJECTIFS**

Animer et coordonner l'Opération Grand Site afin de mettre en œuvre un projet cohérent, concerté et fédérateur, privilégiant un développement durable du Grand Site.

LOCALISATION**EXPOSE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Dès la validation le 11 mars 1999 du document d'orientation par la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages, les initiateurs de l'O.G.S. ont mis en place une structure de gestion : le **Syndicat Mixte du Puy Mary** (créé en décembre 1999), établissement public intercommunal régi par le Code général des collectivités territoriales.

Tout en servant un projet de développement local, le Syndicat Mixte permet d'associer, pour la réalisation d'un même projet, plusieurs niveaux de collectivités et favoriser ainsi une meilleure cohérence entre les divers partenaires et entre leurs actions. Cette cohérence du territoire a également été développée à travers le fonctionnement même du Syndicat Mixte et la participation, dans le cadre d'un organe consultatif permanent, de tous les partenaires locaux souhaitables à la procédure de décision, appelé ici Conseil de Développement.

Enfin, en janvier 2002, le Comité Syndical validait la mise en place d'un Comité de Suivi co-présidé par le Président du Syndicat et le Préfet du Cantal.

Pour mener à bien les objectifs de l'O.G.S., une équipe technique, garant du programme d'actions de l'Opération Grand Site est créée avec pour missions :

- Coordination générale du programme d'actions ;
- Suivi administratif, technique et qualitatif (cohérence de la démarche) du déroulement de l'O.G.S. ;
- Appui aux maîtres d'ouvrage publics ou privés ;
- Sensibilisation, professionnalisation des acteurs touristiques ;
- Information régulière sur le programme ;
- Evaluation du programme ;
- Etc.

A ce jour, l'équipe est composée d'un Directeur-Chef de projet et d'une Assistante du Chef de projet, assurant par ailleurs le volet secrétariat du Syndicat.

A terme, un poste de Chargé de mission tourisme est souhaitable afin d'assurer l'animation des professionnels sur le terrain et l'émergence de produits et séjours touristiques.

NATURE DES DEPENSES

Frais de personnel (salaires, charges, formation, etc.) ;
Frais administratifs ;
Frais de fonctionnement (fournitures, déplacements, etc.).

D.1.35 suite

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Puy Mary

PARTENAIRES TECHNIQUES

L'ensemble des partenaires de
l'Opération Grand Site

COÛT TOTAL ESTIME

125 000 €uros / an

ECHEANCIER DE REALISATION

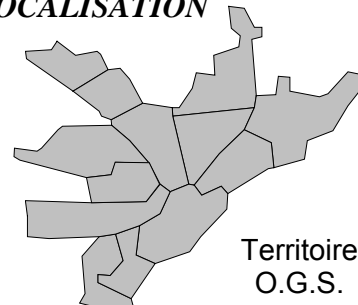
2004 - 2010

CRITERES D'EVALUATION

Réalisation d'un rapport d'activités chaque année, retraçant l'ensemble des missions de l'équipe technique

AXE D : ANIMATION, SUIVI ET GESTION DE L'OPERATION GRAND SITE**MESURE 1****ANIMATION, SUIVI TECHNIQUE
ET ADMINISTRATIF DE L'O.G.S.****Action n° 36****INFORMATION CONTINUE SUR
L'OPERATION GRAND SITE NATIONAL****OBJECTIFS**

Informer en permanence l'ensemble des habitants du Grand Site et les partenaires de l'O.G.S. sur l'état d'avancement du projet.
Informer et sensibiliser les visiteurs du site.

LOCALISATION**EXPOSE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

L'avenir du Grand Site intéresse non seulement les élus et professionnels locaux qui s'y investissent au quotidien, mais également tous les habitants de ces communes rurales, attachés à leur territoire et à ses richesses, préoccupés par sa dégradation rapide ces dernières années et conscients des besoins conjoints de préservation du Grand Site et de développement des retombées économiques dus à sa notoriété.

Aussi, tout doit être mis en œuvre pour que chacun puisse prendre connaissance de l'étendue du projet Grand Site, s'exprimer sur les réflexions en cours et afficher clairement ses propres attentes.

- Pour cela, le Syndicat Mixte du Puy Mary poursuivra son action initiée en 2001 concernant l'organisation de réunions publiques dans les communes membres, ouvertes aussi bien à tous qu'à tous les débats liés à l'O.G.S....

L'avenir du massif du Puy Mary intéressant bien au delà de son simple territoire, des réunions publiques dans les chefs-lieux de cantons périphériques sont également envisagées.

- Par ailleurs, une exposition spécifique Grand Site sera réalisée. Itinérante sur l'ensemble des communes du Syndicat, elle permettra à chacun de prendre connaissance du projet global et des actions en cours, de consulter le programme d'actions pluriannuel, d'accéder à tous les documents sur le Grand Site (enquête de fréquentation, rapports d'étude, et.) et de donner son avis sur les divers projets.
- Enfin, une lettre d'information sera élaborée dès début 2003, adressée à toute la population locale du Grand Site et à tous les partenaires du Syndicat. Véritable trait d'union entre ces acteurs, cette lettre informera sur l'état d'avancement général de l'Opération Grand Site, les projets en cours de réalisation ou en cours de réflexion, les perspectives, etc. Quatre publications par an sont aujourd'hui envisagées.

Des éditions spéciales, thématiques, pourront être réalisées selon les besoins afin d'informer et de sensibiliser les visiteurs du Grand Site en période estivale (O.G.S. ? ; fonctionnement du site...).

NATURE DES DEPENSES

Frais de conception et de réalisation d'une exposition itinérante sur l'O.G.S. ;
Frais de conception, d'impression et de diffusion de la Lettre du Grand Site ;
Frais de conception, d'impression et de diffusion des éditions spéciales de la Lettre du Grand Site ;
Frais divers (droits photographiques...).

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Puy Mary

PARTENAIRES TECHNIQUES

Comité de Rédaction du Syndicat
Membres du Comité de suivi technique

COÛT TOTAL ESTIME

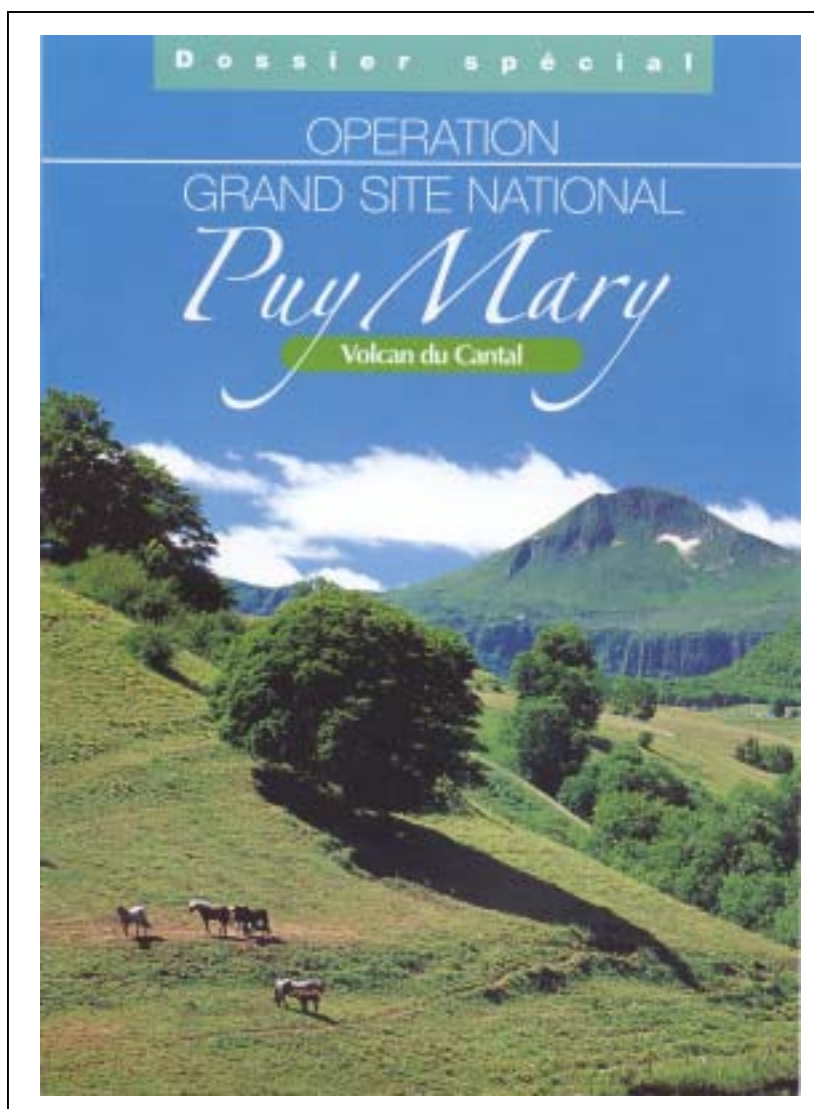
76 000 €uros

ECHEANCIER DE REALISATION

2004 - 2010

CRITERES D'EVALUATION

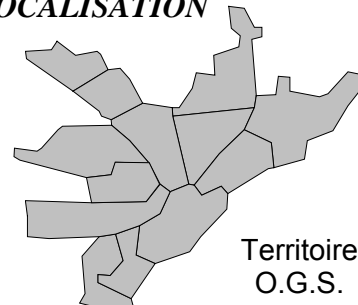
Réalisation de l'exposition et nombre de jours de présentation au public
Publication des lettres d'information et des éditions spéciales



Dossier Spécial O.G.S. - 2002

AXE D : ANIMATION, SUIVI ET GESTION DE L'OPERATION GRAND SITE**MESURE 1****ANIMATION, SUIVI TECHNIQUE
ET ADMINISTRATIF DE L'O.G.S.****Action n° 37****MISE EN PLACE DES SERVICES D'ACCUEIL
D'INFORMATION ET D'ANIMATION DU GRAND SITE****OBJECTIFS**

Accueillir les visiteurs, les orienter et les informer sur les richesses patrimoniales du Volcan du Cantal et sur les services touristiques mis à leur disposition ;
 Professionnaliser et qualifier l'accueil et l'animation de ces Centres.

LOCALISATION**EXPOSE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

La qualité de l'accueil, de l'information et de l'orientation des visiteurs constitue un des éléments indispensables à la réussite d'un séjour touristique ou d'un passage sur le Volcan du Cantal, que ce soit au niveau de la première approche signalétique (Action 24), mais surtout lors des contacts directs avec les visiteurs dans les Centres d'Accueil et d'Interprétation dans les vallées ou sur le site du Pas de Peyrol (Maison et extérieur).

Deux personnes seront recrutées pour assurer une ouverture de la **Maison de Site** tous les jours pendant la durée d'ouverture du col du Pas de Peyrol, avec un renfort d'une personne en juillet et août. Un renfort par deux saisonniers en juillet et août sera étudié à l'extérieur du bâtiment et principalement lors du fonctionnement du système de Transport - Découverte. Ils assureront en outre la surveillance régulière des dispositifs d'accueil et de signalisation ainsi que la surveillance du sentier d'accès au Puy Mary.

Les **Centres d'Accueil et d'Interprétation** sont avant tout des lieux vivants permettant à la fois d'être informé et orienté sur le Grand Site, mais également de bénéficier d'une introduction à la découverte du Volcan du Cantal ou du thème développé dans la vallée.

Pour la partie « accueil touristique », l'espace devra être ouvert pendant l'été, toutes les petites vacances et ponts, ainsi que les week-ends de mai – juin – septembre et octobre (selon conditions climatiques), ce qui correspond à deux personnes par Centre. Pour assurer cette mission, il est proposé un conventionnement entre le Syndicat Mixte du Puy Mary, les Structures Intercommunales périphériques et les Offices de Tourisme.

Pour la partie « Interprétation », la visite pourra se faire sans accompagnement à partir de l'espace d'accueil. Un accompagnement pourra cependant être proposé avec les partenaires locaux (guides-interprètes, accompagnateurs, associations locales, PNRVA, CPIE, etc.). Cette introduction à la découverte sera ensuite relayée par les « Carnets de routes » qui permettront au visiteur d'aller plus loin dans son exploration du Grand Site (Action 26).

Afin d'ouvrir ces espaces en basse saison, des partenariats locaux seront recherchés (publics ou privés). A terme, le recrutement d'un animateur par Centre permettrait d'assurer cette ouverture ainsi que la gestion et l'animation des lieux. Il aurait également pour mission d'initier, de développer et de mettre en œuvre un véritable projet d'animation de la vallée avec les divers partenaires privés et publics, dans l'esprit de l'O.G.S.

Activités hivernales : le recrutement d'un Responsable des stations à temps plein a été proposé afin de coordonner les divers sites d'activités, de préparer la saison hivernale (contrôle des circuits, recrutement du personnel saisonnier, élaboration et réalisation de la promotion commune « massif », etc.) et d'assurer une direction générale lors de l'activité hivernale. Dans ce schéma, chaque secteur conservera son exploitation autonome étant donné l'éloignement de sites.

Cette proposition fait actuellement l'objet d'une réflexion spécifique à l'échelle du Massif Cantalien.

suite

NATURE DES DEPENSES

Frais de personnel permanent ou saisonnier (salaires, charges, formation, etc.)
Frais de fonctionnement (administration des lieux, etc.)
Frais de conventionnement avec les EPCI et Offices de Tourisme en aval
Mise en réseau des quatre Centres et de la Maison de Site (réseau informatique - Conception et édition de documents sur le Réseau d'Accueil du Grand Site)

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Puy Mary,
Communautés de communes, d'agglo.

PARTENAIRES TECHNIQUES

P.N.R.V.A., Offices de Tourisme,
DIREN Auvergne, S.D.A.P., Communes
Associations locales ou régionales, C.P.I.E.,

COÛT TOTAL ESTIME

255 000 Euros / an (en phase de lancement)
429 000 Euros / an (à terme)

ECHEANCIER DE REALISATION

2005 - 2010

CRITERES D'EVALUATION

Nombre d'emplois créés



Accueil et information sur site / Été 2002

AXE D : ANIMATION, SUIVI ET GESTION DE L'OPERATION GRAND SITE**MESURE 2**

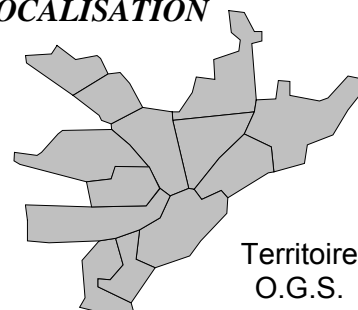
**SUIVI PAYSAGER A LA
REALISATION DES ACTIONS
OPERATION GRAND SITE**

Action n° 38

MISSION D'UN PAYSAGISTE-CONSEIL

OBJECTIFS

Apporter un soutien technique et de conseil à tous les acteurs du Grand Site en terme d'intégration paysagère, dans l'esprit de l'Opération Grand Site National.

LOCALISATION**EXPOSE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

La mise en place d'une démarche globale de valorisation et de développement durable du Grand Site « Puy Mary – Volcan du Cantal » ne peut se faire sans sensibiliser, informer et conseiller les acteurs locaux à l'indispensable prise en compte du paysage dans les futurs projets d'aménagement, qu'ils soient publics ou privés.

Le paysage prend appui sur les éléments de l'environnement, sur le patrimoine bâti, et favorise l'identité territoriale en donnant un sens aux lieux et aux activités des usagers des lieux. Compte-tenu des spécificités du Grand Site, de ses richesses paysagères, l'assistance technique spécifique d'un paysagiste-conseil sur le Grand Site a été évoquée, en complément des dispositifs existants (Cantal, P.N.R.V.A.), afin d'assurer une meilleure intégration possible de projets d'habitation, de bâtiments agricoles, artisanaux ou industriels, d'aménagements routiers, etc. aussi bien auprès des collectivités que des propriétaires privés.

Le paysagiste-conseil assurera tout particulièrement un suivi des différents projets de l'Opération Grand Site et participera à la définition précise des actions prévues dans ce programme : accompagnement des Maîtres d'ouvrage dans les plans de définition des travaux (APS – APD) et de suivi de réalisation des chantiers.

Le paysagiste-conseil devra notamment assurer la continuité du Schéma de coordination Paysagère des aménagements routiers réalisé en 2001 sur le massif du Puy Mary et participer au Comité de suivi issu de cette réflexion. En appui au paysagiste de l'équipe de maîtrise d'œuvre, son avis sera sollicité sur la définition des aménagements routiers définitifs afin d'assurer une cohérence d'ensemble sur le Grand Site.

NATURE DES DEPENSES

Frais de prestation (conventionnement) avec un paysagiste ou organisme pouvant assurer cette mission spécifique (C.A.U.E., etc.)

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Puy Mary

PARTENAIRES TECHNIQUES

P.N.R.V.A., D.D.E., C.A.U.E., Conseil Général
DIREN Auvergne, S.D.A.P., Communes
C.P.I.E.,

COÛT TOTAL ESTIME

124 000 Euros

ECHEANCIER DE REALISATION

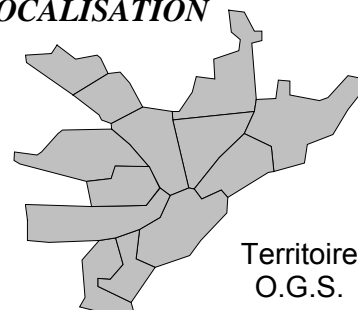
2004 - 2010

CRITERES D'EVALUATION

Mise en place de la mission de paysagiste-conseil

AXE D : ANIMATION, SUIVI ET GESTION DE L'OPERATION GRAND SITE**MESURE 3****EVALUATION DU PROGRAMME
O.G.S.****Action n° 39****ELABORATION D'UNE TABLE LOCALE
D'INDICATEURS ET SUIVI DES CRITERES
D'EVALUATION****OBJECTIFS**

Mesurer le chemin parcouru pour atteindre les objectifs du programme d'actions dans une démarche d'amélioration continue.

LOCALISATION**EXPOSE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Le présent programme d'actions s'appuie sur le concept de Tourisme durable qui désigne « toute forme de développement, d'aménagement ou d'activités touristiques qui respecte et préserve à long terme les ressources naturelles, culturelles et sociales, et contribue de manière positive et équitable au développement économique et à l'épanouissement des individus qui vivent, travaillent ou séjournent dans ces espaces », concept porté par la Fédération des Parcs naturels et nationaux d'Europe.

Cette démarche impose de prendre en compte la diversité des acteurs, de mettre en place une démarche participative et de construire localement une table d'indicateurs permettant de débattre et d'évaluer les actions engagées. Elle prend directement appui sur un outil : la table locale des indicateurs du tourisme durable, engagée dès le début de la démarche, approfondie et validée collectivement, grâce à des groupes de travail associant les partenaires concernés (associations, professionnels locaux, etc.).

Cette grille d'indicateurs doit servir, en fin de démarche et à chaque fois que l'on en a besoin dans la démarche, à la fois aux élus, aux membres des groupes thématiques et techniques mais également aux acteurs locaux pour évaluer le programme d'actions et éventuellement corriger les orientations ou les moyens mis en œuvre. La concertation doit en cela faire partie intégrante de l'évaluation.

Des critères, tant quantitatifs que qualitatifs, feront l'objet de cette réflexion, l'objectif étant de limiter leur nombre pour conserver une réalité pratique à cet outil de pilotage. Les indicateurs sont en cela des traceurs qui ont pour fonction de traduire, de révéler une réalité, par un fait significatif.

L'évaluation (élaboration de la table locale et suivi des critères) pourra être mise en œuvre en partenariat avec des compétences extérieures, s'appuyant sur la démarche « Piloter le Tourisme Durable » du Réseau expérimental sur le Tourisme Durable, coordonnée par l'AFIT et dont l'O.G.S. « Puy Mary - Volcan du Cantal » est l'un des territoires tests.

Les critères d'évaluation présentés dans ce document sont issus d'une première réflexion qu'il conviendra d'approfondir dans le cadre de cette action.

NATURE DES DEPENSES

Frais d'étude de partenaires extérieurs (animation d'un groupe de travail, élaboration des critères, collecte des informations, mise en forme des données [statistiques, cartographiques, etc.], restitution, etc.).

MAÎTRISE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte du Puy Mary

PARTENAIRES TECHNIQUES

P.N.R.V.A., D.D.E., C.A.U.E., Conseil Général
DIREN Auvergne, S.D.A.P., Communes
C.P.I.E.,

COÛT TOTAL ESTIME

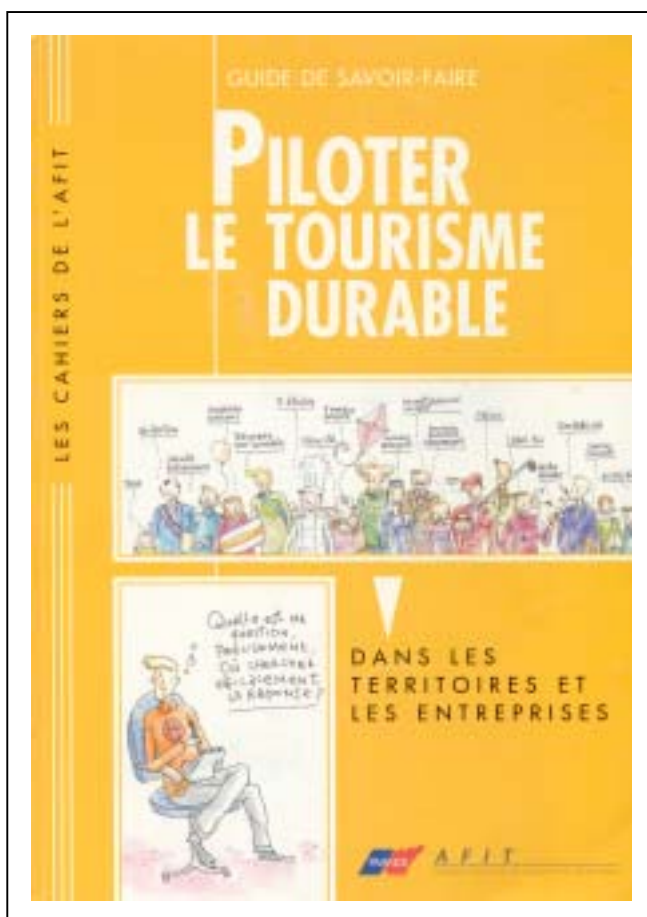
23 000 €uros

ECHEANCIER DE REALISATION

2004 - 2010

CRITERES D'EVALUATION

Elaboration de la table d'indicateurs dès 2003 ;
Suivi des critères (collecte des informations...)



Réseau expérimental sur le Tourisme durable
A.F.I.T.

